

UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR



UFR DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES DEPARTEMENT DE LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES

Mémoire de Master

Intitulé du master : Coopération Internationale et Développement Local (CIDL)

SUJET : LA COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR

Présenté par :

Racky LY

Sous la direction de :

Pr Eugène TAVARES

Membres de jury			
Prénom et Nom	Grade	Qualité	Etablissement
Pr. Paul DIEDHIOU	Professeur assimilé	Président	UASZ
Dr. Abdourahmane BA	Maître de conférences assimilé	Examineur	UASZ
Dr. Abdou BADJI	Chercheur	Examineur	UASZ
Pr. Eugène TAVARES	Professeur assimilé	Encadreur	UASZ

Année universitaire 2022-2023

DÉDICACE

Je dédie ce mémoire à :

- mes très chers parents, Fatou NDIAYE et Bassirou LY, pour tous leurs sacrifices, leur amour, leur tendresse, leur soutien et leurs prières tout au long de mes études ;
- Pr TAVARES qui a cru en moi dès le début ; grâce à lui, j'ai eu le courage de continuer mes études ;
- ma belle-famille, en particulier les familles SALL, GUEYE et LO ;
- ma grand-mère Aïssata Kassoum GAYE dite Gayëlle et les familles Ndiaye et LY ;
- mes chères sœurs Kadia LY, Rouguyata LY, Mariama LY, Oumou Ball, Aïssata NDIAYE, Diary BA, Maimouna DAFF, Sophie COLY et mes tantes Gnima KANE et ArameNIANG, pour leurs encouragements permanents et leur soutien moral ;
- ma très chère sœur Codou SAGNA ; celle qui m'a toujours soutenue depuis mon enfance ;
- mes chers frères, Seydou LY, Atoumane LY, Racine LY, Mamoudou SAGNA, Modou SANE et Cheikh SEYE, pour leur appui et leurs encouragements ;
- mon défunt frère Abda LY ; que la terre lui soit légère ;
- toute ma famille pour son soutien tout au long de mon parcours universitaire ;
- mes amies d'enfance, Khady FALL, Daro FALL, N'deye Maguette BEYE et Oumou Kalsoum SOW pour leur loyauté et leur sincérité ;
- tous les étudiants de ma promotion pour leur soutien et leurs conseils.

Que ce travail soit pour vous tous, l'accomplissement de vos vœux tant souhaités et le fruit de votre soutien indéfectible.

Merci d'être toujours là pour moi.

REMERCIEMENTS

Je remercie tout d'abord ALLAH swt, le Tout - Puissant qui, par sa grâce, m'a permis d'arriver au bout de mes efforts en me donnant la santé, la force, le courage et en me faisant entourer de merveilleuses personnes que je tiens à remercier.

Il s'agit en particulier de :

- Pr TAVARES, mon encadreur, qui a accepté de diriger ce travail ; ses encouragements et ses multiples conseils m'ont été d'une aide inestimable ;
- Dr Baboucar DIOUF, chef du département de LEA ;
- Dr Alexandre COLY, enseignant et coordonnateur du Master ainsi que tous les professeurs du département de Langues Etrangères Appliquées ;
- M. Dominique DABO, professeur de Portugais, pour ses encouragements et pour m'avoir accordé son temps précieux pour corriger ce mémoire ;
- M. Youssoupha MANE, professeur d'Anglais, pour son soutien ;
- Dr. BADJI, enseignant-chercheur en Sociologie, pour avoir relu et corrigé mon mémoire. Ses conseils de rédaction ont été très précieux ;
- M. Marcel MANEL, ancien secrétaire général de la mairie de Ziguinchor pendant les années 80-90. Merci d'avoir été toujours disponible pour répondre à mes questions ;
- M. Mbaye SALL, Directeur de la planification, de la décentralisation et du développement local, pour son aide et son attention ;
- M. Joseph Sambou FAURE, responsable de la cellule de coopération décentralisée à la mairie de Ziguinchor, pour sa disponibilité ;
- Pr. Oumar SY, enseignant chercheur au département de Géographie à l'UASZ, pour son soutien et ses multiples encouragements ;
- M. Chérif COLY, consultant en coopération décentralisée, pour son soutien, ses conseils et sa disponibilité ;
- Tous les chefs de quartiers de la commune de Ziguinchor que j'ai rencontrés, pour leur disponibilité;
- Dr. Boubacar SOLLY, pour ses conseils et sa contribution ;
- Abdoulaye KAYA, étudiant en master 2 droit à l'UASZ, pour ses encouragements ;
- Adama N'DIAYE et Joseph MARENA, pour leur soutien dans la rédaction de ce travail.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
PREMIERE PARTIE : LE CADRE CONTEXTUEL, THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	8
Chapitre I : Le cadre contextuel.....	9
Chapitre II: Le cadre theorique	27
Chapitre III : Le cadre methodologique.....	36
DEUXIEME PARTIE : LA COOPERATION DECENTRALISEE : UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT	40
Chapitre I : Les fondements juridiques, approches et acteurs de la cooperation decentralisee	41
Chapitre II: L’historique de la cooperation decentralisee dans la commune de ziguinchor ..	47
Chapitre III: La contribution de la cooperation decentralisee dans le developpement de la commune de ziguinchor	52
TROISIEME PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES	71
Chapitre I : L’analyse des resultats et verification des hypotheses	72
Chapitre II: Les forces, les limites et les recommandations	77
CONCLUSION.....	81
BIBLIOGRAPHIE.....	83
ANNEXES.....	88

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AAP : Appel À Projet

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

ARD : Agence Régionale de Développement

BTC : Brique de Terre Compressée

CCL : Code des Collectivités Locales

CD : Coopération Décentralisée

CED : Coopération Economique Décentralisée

CIEDL : Centre International d'Études pour le Développement

CL : Collectivité Locale

CT : Collectivité Territoriale

DAECT: Délégation Pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales

DDL: Direction du Développement Local

FDD: Fonds de Dotation de la Décentralisation

FECL: Fonds d'Équipement des Collectivités Locales

GIE : Groupement d'Intérêt Economique

GPF : Groupement pour la Promotion Féminine

HCCL : Haut Conseil des Collectivités Locales

IRAM : Institut de Recherche et d'Applications des Méthodes de développement

MEAE: Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

MFDC : Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance

ONG: Organisation Non-Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations-Unies

PAS : Plan d'Ajustement Structurel

PDC : Plan de Développement Communal

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée

UASZ : Université Assane Seck de Ziguinchor

UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

EPIGRAPHE

« La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat. »

Kofi Annan, Secrétaire général de L'ONU, Prix Nobel de la Paix 2001.

INTRODUCTION

La politique de l'État sénégalais sur la décentralisation est marquée par le transfert de compétence aux collectivités locales. Cette décentralisation vise le rapprochement du pouvoir des populations locales, à accorder à celles-ci une plus grande responsabilité dans la gestion des affaires de leurs collectivités. Cette responsabilisation accrue des collectivités locales s'est traduite par l'élargissement des champs d'intervention, la diversification des acteurs, des partenaires et surtout des actions de développement local. Pour accompagner la prise en charge des compétences transférées, l'État a mis en place le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD), alimenté par la TVA perçue par l'État à un taux de 3,5% selon le haut conseil des collectivités locales (HCCL), et le Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL), créé par la loi de finances n° 77-67 du 04 juin 1977, pour soutenir les efforts des collectivités locales dans la réalisation d'investissements à caractère économique, social et culturel. Ce fonds est alimenté chaque année à hauteur de 2% de la TVA. Cependant, des problèmes dans la prise en charge des compétences transférées par l'État ont été constatés au niveau des collectivités locales. Ces problèmes sont principalement liés à la technicité de certaines compétences et à l'insuffisance des moyens financiers. En effet, le financement de la décentralisation est un élément majeur pour l'avenir économique des collectivités locales. Malgré l'apport financier du Fonds De Dotation (FDD) et du Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL), les Collectivités Locales sont confrontées à un manque de ressources financières face à une forte demande sociale.

La décentralisation a permis à ces dernières de prendre en charge les responsabilités qui les concernent mais ces transferts de compétences ne sont pas forcément suivis de transferts de moyens. Or, les collectivités doivent disposer des ressources qui leur permettent de prendre en charge les politiques de développement. Les sources de mobilisation des ressources sont diverses. Elles peuvent être propres à la collectivité, octroyées par l'État, contractées par les efforts de la coopération décentralisée ou avec les partenaires au développement.

Ainsi, après l'accès à l'indépendance, les ressources propres de la commune de Ziguinchor étaient quasiment inexistantes. Elles provenaient du recouvrement fiscal qui était notamment faible, dû à un manque de moyens et d'infrastructures. Cela explique la pauvreté de cette ville et un conflit politique qui vient s'y rajouter depuis 1982. Ce conflit a causé beaucoup de pertes humaines et matérielles mais aussi il est à l'origine du ralentissement économique de la commune. L'absence de moyens financiers ralentit l'exécution des

programmes et des projets. C'est dans ce contexte que la commune de Ziguinchor fit appel aux partenaires à travers la coopération décentralisée dans le but d'améliorer son cadre de vie et booster son développement.

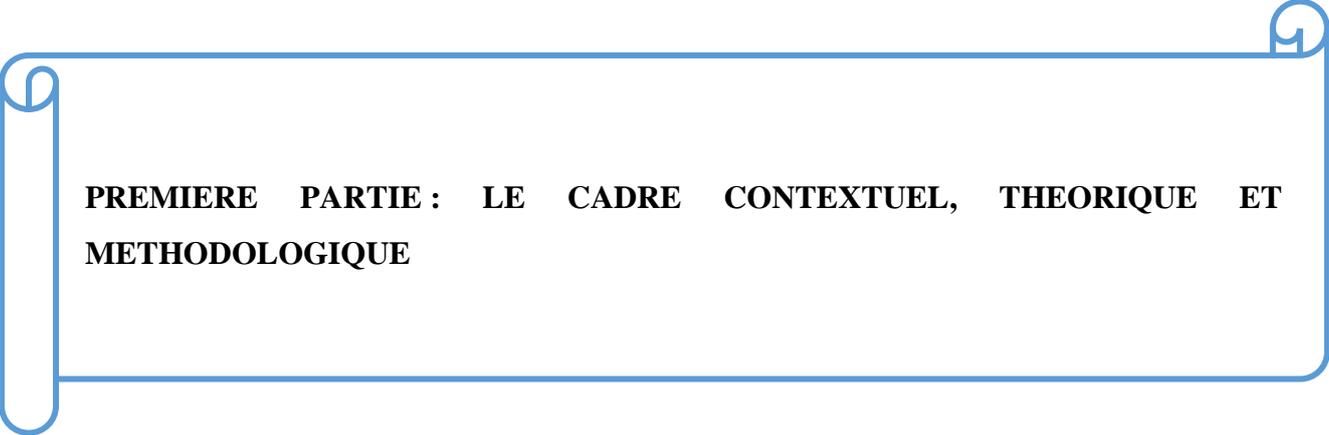
La coopération décentralisée a été rendue possible grâce à une volonté politique de l'État qui a mis en place le cadre juridique à travers la décentralisation. Elle traduit l'évolution des politiques de développement initiées par l'État pour adapter nos collectivités locales face aux mutations du monde moderne marqué par le recul du système interventionniste, les exigences démocratiques des citoyens et leur affirmation du droit à une vie descente.

Cependant, la coopération décentralisée sera un atout pour redynamiser le développement local à travers l'appui des partenariats nationaux et internationaux. Elle vise à appuyer les politiques de développement ou les projets et programmes d'une collectivité locale bien déterminée. Cela engendre une importance capitale sur le développement des collectivités locales.

C'est dans cette optique que nous nous sommes intéressée à faire une étude sur la commune de Ziguinchor. L'objet de cette réflexion consiste à nous interroger sur l'impact de la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor et apporter des éléments de réponse. Cependant, il faut noter que l'objectif ici est d'apporter une modeste contribution à l'étude sur l'impact de la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor plutôt que d'effectuer une analyse complète de ce sujet.

Notre étude comporte trois parties :

- La première partie, présente le cadre contextuel, théorique et méthodologique ;
- La deuxième partie, aborde la coopération décentralisée en tant que levier de développement ;
- La troisième partie est consacrée à l'analyse des résultats et à la vérification des hypothèses.



**PREMIERE PARTIE : LE CADRE CONTEXTUEL, THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE**

CHAPITRE I : LE CADRE CONTEXTUEL

Le cadre contextuel nous permettra de donner les raisons pour lesquelles nous avons choisi ce thème d'étude. Pour mieux cerner le sujet, nous allons procéder à la présentation de notre cadre d'étude.

1. La justification du choix du sujet

Notre étude intitulée la coopération décentralisée dans le développement de la commune de Ziguinchor trouve sa pertinence et sa justification dans plusieurs axes.

- D'abord, il permet de mener une étude qualitative en vue d'établir une analyse prospective de la coopération décentralisée en générale.
- Ensuite, ce travail nous permettra d'étudier les différentes interventions et réalisations de la coopération décentralisée au niveau de la commune Ziguinchor dans le but d'analyser son impact sur le développement, déceler les failles et faire des recommandations.
- Enfin, l'intérêt que porte ce sujet se justifie par le choix du milieu par lequel les études portant sur la coopération décentralisée sont presque inexistantes mais aussi par le fait qu'il répond à nos aspirations professionnelles car, dans l'avenir, nous aimerions évoluer dans le domaine de la coopération décentralisée au niveau des collectivités locales.

2. Le cadre contextuel général

Après la seconde guerre mondiale, les premières relations de ville à ville à l'échelle européenne naissent dans un contexte de réconciliation et de culture de paix entre les peuples. Selon le réseau Ritimo¹(02 octobre,2018),

En 1950, Montbéliard et Ludwigsburg scellent le premier jumelage franco-allemand, ouvrant la voie à la signature de dizaines de traités d'amitiés entre villes de ces deux pays. Avec l'accès, dans les années 60 et 70, à l'indépendance des pays africains et l'émergence du Tiers-monde sur la scène internationale, des initiatives

¹ Ritimo est un Réseau d'Information Tiers-Monde des centres de documentation pour le développement, il permet l'accès à une information plurielle et diversifiée sur les décolonisations, les relations Nord/Sud et la solidarité internationale.

associatives, syndicales ou confessionnelles ouvrent la voie à de nouvelles formes de coopération décentralisée axées sur la solidarité et le développement.

En effet, le jumelage constitue la première relation formalisée entre collectivités locales relevant de différents États et se limitant principalement dans le cadre des échanges culturels et de solidarité. L'émergence de la coopération décentralisée remonte au début des années 70 avec l'engagement des collectivités françaises au service du développement en Afrique noire.

Dans les années 70, les jumelages changent de nature lorsque les communes s'engagent dans des actions concrètes de solidarité avec, en particulier, des collectivités des pays sahéliens. Cette forme de solidarité apparaît avec l'accès à l'indépendance des pays africains et l'émergence du tiers-monde sur la scène internationale. Les jumelages-coopérations unissent des collectivités locales des pays industrialisés et des pays en voie de développement permettant ainsi d'établir une nouvelle forme de coopération, qui privilégie les rapports humains et associe au concept de paix celui de développement. (Guide du partenariat, 2009, p.13).

En effet, la pratique du jumelage entre deux collectivités territoriales permet de comprendre l'ancienneté de ces coopérations entre territoires, qui vont s'affiner pour parvenir à la forme actuelle de la coopération décentralisée. À cette époque on ne parlait guère de coopération décentralisée mais plutôt d'action extérieure des collectivités locales. Il faut signaler que cette action extérieure des collectivités locales remet en cause les schémas classiques de coopération au développement et des relations internationales. Selon Djeflat (2007, p.2) :

L'avènement de la coopération décentralisée, perçue comme une étape supérieure par beaucoup d'analystes, constituait à la fois un moyen de résoudre les problèmes rencontrés par ces jumelages [...] et une façon de faire face aux besoins changeants en matière de coopération des villes du Nord autant que celles du Sud.

Les débats suscités par cette irruption d'acteurs publics locaux infra-étatiques sur la scène internationale ou de ce qui est désigné par certains auteurs comme une diplomatie des villes vont contribuer à l'émergence conceptuelle et politique du concept de la coopération décentralisée et de son ancrage politique.

Les lois de la décentralisation françaises de 1982 jouent un rôle important dans l'essor de la coopération décentralisée particulièrement au Sénégal. Le mouvement de décentralisation au Sénégal s'est approfondi avec la loi municipale de 1955 qui étend la communalisation (création de communes de statuts juridiques différents) du territoire sénégalais. C'est en 1960, après l'accession à l'indépendance qu'on va assister à la généralisation des communes de plein exercice.

En effet, au Sénégal, la politique de décentralisation² administrative antérieure à l'indépendance est survenue en 1960. Elle remonte en réalité au XIXe siècle avec l'érection en commune des villes de Gorée et de Saint Louis (1872), Rufisque (1880) et Dakar (1887). Ce mouvement de la décentralisation est fondé sur un certain nombre de principes. Toutefois, l'application de ces principes a varié dans le temps suivant les différentes réformes intervenues :

- **le respect de l'unité nationale** : l'intérêt du respect de l'unité nationale est d'affirmer le caractère unitaire de l'État et d'empêcher que les collectivités locales qui jouissent d'une large autonomie ne soient tentées de remettre en cause l'unité nationale par des velléités indépendantistes ou sécessionniste.

- **l'égalité dignité des collectivités locales** : le principe exclut toute hiérarchie ou ordre d'importance entre les trois ordres de collectivités locales que sont la région, la commune et la communauté rurale. Le code des collectivités locales en son article 13 stipule que: « aucune Collectivité locale ne peut établir ou exercer de tutelle sur une autre collectivité locale ». Cette disposition est d'une importance capitale car elle permet d'éviter le complexe et les querelles de protocole entre les collectivités locales qui se retrouvent parfois dans certaines instances où l'effectivité du principe de leur égalité est fondamentale pour l'harmonie et la fonctionnalité des instances.

- **la libre administration des collectivités locales** : le principe est consacré par l'article 102 de la constitution du Sénégal qui dispose : Les collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Elles s'administrent librement par des assemblées élues. Leur organisation, leur composition et leur fonctionnement sont déterminés par la loi.

² La décentralisation est un système d'organisation des structures administratives de l'Etat qui accorde des pouvoirs de décision et de gestion à des organes autonomes régionaux ou locaux en l'occurrence les collectivités locales.

- la compensation du transfert de compétence par le fonds de dotation et le transfert de fiscalité : comme le prévoit l'article 4 de la loi 96- 07 du 22 mars 1996, « les ressources nécessaires à l'exercice par les collectivités locales de leurs compétences leur sont dévolues soit par transfert de fiscalité, soit par dotations ou par les deux à la fois ». A cet égard, les transferts de compétences par l'État doivent être accompagnés au moins du transfert concomitant aux collectivités locales des moyens et des ressources nécessaires à l'exercice normal de ces compétences. La loi 96-07 du 22 mars 1996 consacre le transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales dans neuf domaines que sont :

1. Urbanisme et Habitat ;
2. Domaines ;
3. Environnement et Gestion des ressources naturelles ;
4. Culture ;
5. Jeunesse, Sports et Loisirs ;
6. Santé, Population et Action Sociale ;
7. Aménagement du territoire ;
8. Education, Formation, Alphabétisation et Langues nationales ;
9. Planification.

Le transfert de compétences dans les neuf domaines aux collectivités locales s'accompagne avec la décentralisation financière. Par décentralisation financière, on entend une répartition des ressources et l'organisation des rapports financiers entre l'État et les collectivités locales. L'État cède aux collectivités locales des ressources financières leur permettant d'assurer une certaine autonomie budgétaire et de gestion dans la prise en charge de leurs besoins de fonctionnement, mais aussi et surtout dans le financement des projets de développement local.

- la participation citoyenne : est fondamentale pour la réussite de la décentralisation. La distribution du pouvoir entre l'État et les collectivités locales d'une part et, d'autre part, entre les collectivités locales elles-mêmes révèle un partage de responsabilités dans l'exercice des compétences. Par exemple, dans le domaine de la santé, même si la gestion et la construction des structures sanitaires relèvent des collectivités locales, l'État garde encore la haute main sur les services et le personnel de la santé. La décentralisation cible la participation citoyenne dans la gestion et la supervision des affaires locales comme une condition *sine qua none* à sa réussite. Les citoyens jouent un double rôle d'impulsion du développement et de veille sur la bonne gouvernance au sein de leur CL. Cette dernière est un espace sur lequel

agissent des acteurs de développement. « Le territoire est une scène où se jouent des représentations en (plusieurs) actes ; l'acteur est donc sans cesse invité à jouer ses rôles » précisent GUMUCHIAN et al (2003, p.1).

Au niveau des collectivités locales, les populations élisent démocratiquement leurs représentants, avec pour mission de concevoir et de mener des politiques de développement répondant aux besoins et aux aspirations des citoyens. La création de ces collectivités admet une libre administration de ces dernières par des élus locaux.

Le territoire ne peut exister sans acteurs. L'acteur est celui qui agit sur le territoire pour le transformer en fonction de ses aspirations. Par ses actions, il façonne le territoire. Selon GUMUCHIAN et al (2003, p.68), « Le cadre de l'action invite les acteurs du territoire à se mobiliser pour construire des projets, pour participer au développement, pour agir», ce qui introduit la notion de gouvernance.

On parlera ici de gouvernance locale qui est liée à l'exercice du pouvoir décentralisé. Elle implique la démocratie. Or, la démocratie suppose la participation des différents acteurs locaux, le partage des rôles et des responsabilités à tous ces acteurs, et un contrôle citoyen de l'action publique. Ainsi, la gouvernance est considérée comme « les nouvelles formes interactives de gouvernement dans lesquelles les acteurs privé, les différentes organisations publiques, les groupes ou communautés de citoyens, ou d'autres types d'acteurs prennent part à la formulation de la politique » (A. Diop, 2008, p.169)0. Elle est également définie par LUC-JOEL et al (2008, P.31) comme une :

Constellation des idées produites pour la mondialisation où l'un des objectifs majeurs des sociétés contemporaines serait de voir le processus d'organisation et d'administration des sociétés humaines fondé sur le droit, la responsabilité, la transparence, l'échange et le respect et l'épanouissement des sociétés .

La gouvernance met ainsi l'accent sur la multiplicité et la diversité des acteurs de toute nature intervenant ou pouvant intervenir dans la gestion des affaires publiques et permettant de déboucher sur des objectifs communs. Elle peut être considérée comme un outil du développement local.

3. Le cadre de l'étude

Il est question à ce niveau de la situation géographique, l'historique et la population de la commune de Ziguinchor. Cette partie nous permet de montrer l'évolution qu'a connue la commune de Ziguinchor.

3.1. L'histoire de la commune

La localité de Ziguinchor a été fondée par les « Izguicho », un sous-groupe de l'ethnie Baïnouk, bien avant l'arrivée des premiers européens portugais en 1445. Le village était une des localités qui longeait le fleuve dans cette zone avec d'autres comme Djibélor, Tobor, Djifanghor, etc. C'est la déformation de « Izguichor » (qui signifie, avec le suffixe « or », « la terre des Izguicho » en baïnouk) qui évolua en « Sikitior », pour ensuite donner définitivement « Ziguinchor » avec les colons européens.

L'auteur Trincaz (1986, p.19) attribue une autre version de l'origine du terme Ziguinchor

Mais peut-être plus significative que la véritable origine étymologique est l'explication habituelle plus ou moins légendaire que l'on donne du nom, qui s'est transmise à la population jusqu'à nos jours : « la ville des larmes ». Selon cette version locale, Ziguinchor tire son nom d'une expression portugaise : Cheguei Choram» qui signifie approximativement : Je suis arrivé ils pleurent.

Selon les informations tirées du PDC (Plan de Développement Communal) de la commune de ziguinchor, la présence européenne date de la seconde moitié du 15^{ème} siècle à la suite des grandes aventures maritimes lancées par les monarques de la péninsule ibérique (Espagne et Portugal). Ce sont donc les Portugais qui, les premiers, à partir de la Côte Atlantique, ont franchi l'embouchure de la Casamance, pour pénétrer progressivement à l'intérieur des terres, suivis plus tard par les Français. C'est en 1645 que le poste fortifié de Ziguinchor fut créé par les Portugais qui étaient déjà à Cacheu, plus au sud, dans l'actuelle Guinée-Bissau.

Cette présence portugaise n'a pris fin qu'en 1886 lorsque le Portugal céda le poste aux Français présents à Karabane (île située sur l'embouchure) et à Sédhiou à l'est. La zone Baïnouk «Izguicho » faisait partie d'un ensemble politique traditionnel désigné par le terme de «Kassa ». Le Kassa était favorable aux contacts avec les européens. Il avait par ailleurs, auparavant, subi l'influence des Mandingues du Royaume du Kaabu à l'est et au sud, ce qui explique que son roi portait le nom de Mansa (« roi » en mandingue). C'est dans ce contexte historique qu'est apparu le terme de « Kassa di Mansa » (roi du Kassa) duquel la Casamance tira son nom du fait des déformations coloniales.

3.2. La situation géographique de la commune de Ziguinchor

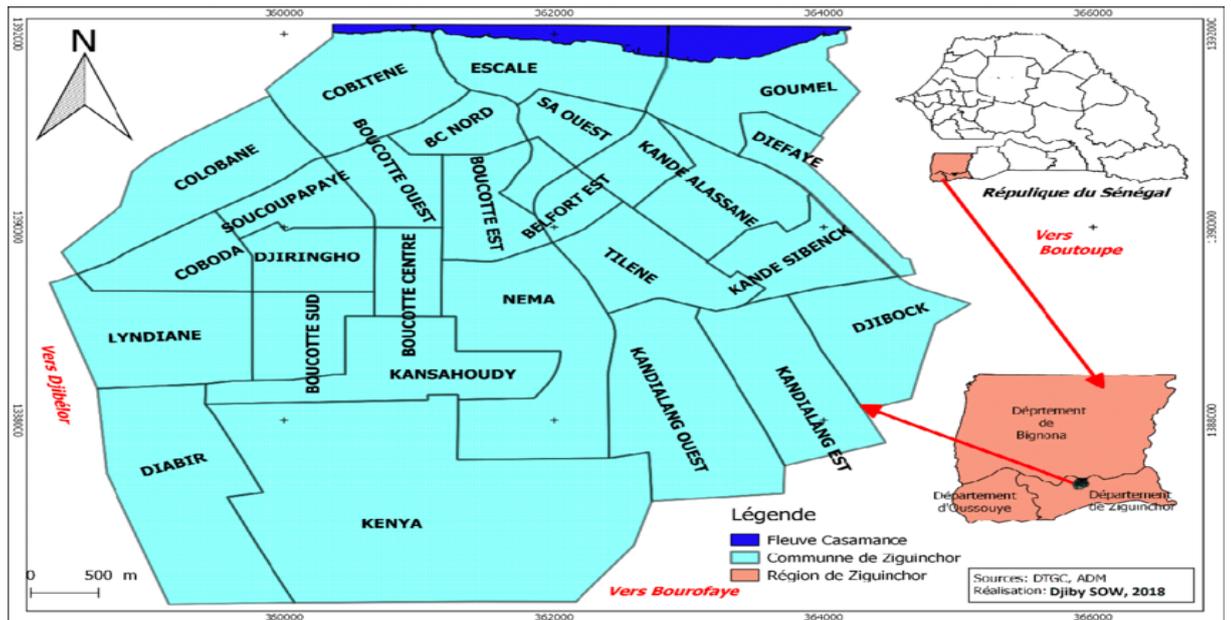
La commune de Ziguinchor se prolonge le long du fleuve Casamance, limité par la présence de deux marigots à Boutoute et à Djibélor. Elle reçoit une pluviométrie moyenne

annuelle située entre 1000 et 1500 mm du fait de sa position dans la zone soudano-guinéenne, zone la plus pluvieuse du pays. La température moyenne tourne autour de 28°C. La végétation est abondante dominée par la mangrove et la palmeraie.

Elle est située au sud-ouest du Sénégal et est localisée entre le méridien 16° et 17° et les parallèles 12° et 13°. Son altitude moyenne est de 19,30 m. Elle se trouve sur la rive gauche du fleuve Casamance à 65 km de son embouchure sur l'Océan Atlantique, à 450 km de la capitale Dakar et à 15 km de la frontière avec la Guinée-Bissau. Elle est entourée entièrement par la communauté rurale de Niaguis. (D. Sow, J.S. Gomis, O. Sall, 2019, p.183).

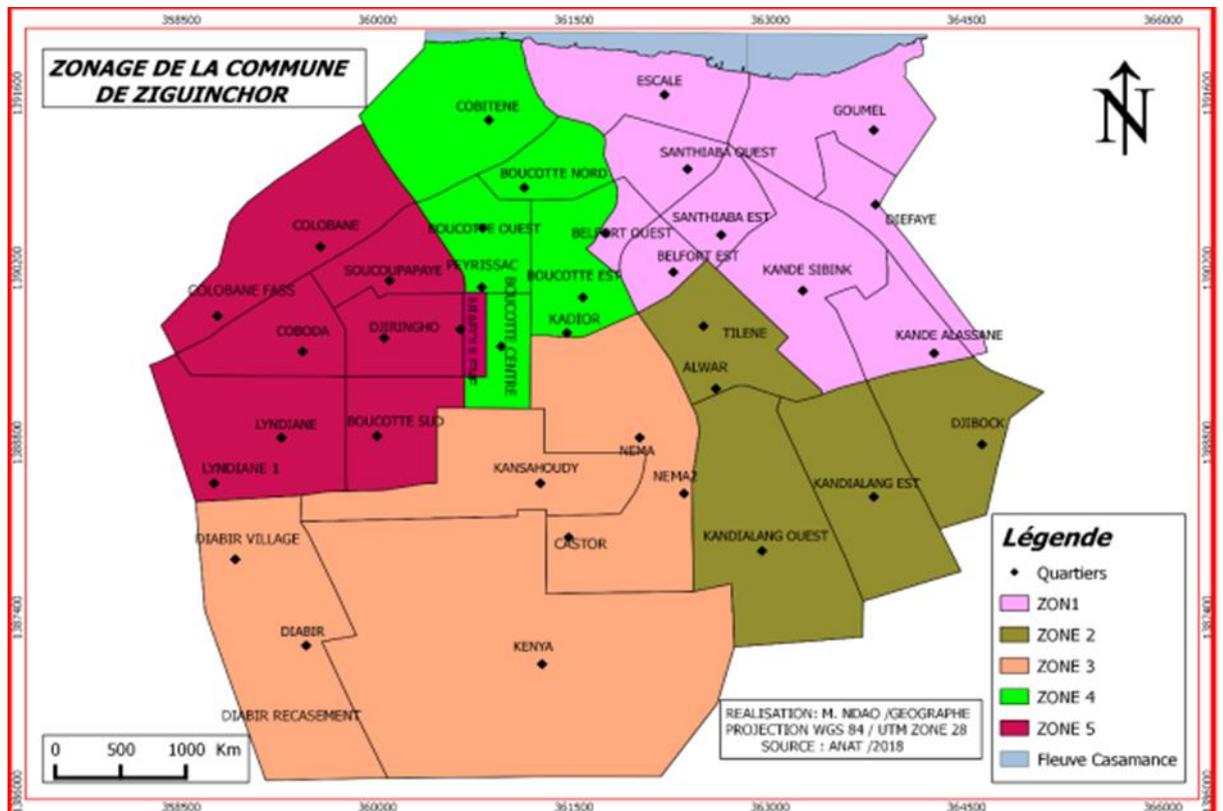
Cependant, la commune de Ziguinchor est composée de trente-huit (38) quartiers, lesquels sont répartis en 05 zones suivant des critères socio-économiques. Et chaque quartier est administré par un délégué de quartier nommé par le Maire. Il est assisté de sous-délégués choisis dans les sous-quartiers. Le délégué de quartier est aidé, dans ses tâches de gestion de la cité, par un conseil de quartier composé de 30 membres démocratiquement élus par les populations. Le conseil élit en son sein un bureau exécutif et des commissions. Le délégué de quartier est en même temps président du conseil de quartier.

Carte 1 : localisation de la commune de Ziguinchor



Source : Direction des Travaux Géographique et Cartographique –Agence de développement municipal-2018.

Carte 2 : zonage des différents quartiers de la commune de Ziguinchor.



Source : PDC, commune de Ziguinchor 2018.

Tableau 1 : structuration des quartiers de la commune de Ziguinchor.

Les différents quartiers de la commune de ziguinchor				
Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
Escale	Tiléne	Nema 1	Cobiténe	Colobane
Goumel	Alwar	Nema 2	Boucotte Nord	Colobane Fass
Santhiaba-Est	Djibock	Castor	Boucotte Est	Coboda
Santhiaba-Ouest	Kandialang-Est	Kansaoudy	Boucotte Ouest	Djirigho
Belfort-Ouest	Kandialang-Ouest	Kenya	Boucotte centre	Soucoupapaye
Belfort Est		Diabir	Kador	Lyndiane 1
Kandé sibink		Diabir village	Peyrissac	Lyndiane 2
Diéfaye		Diabir recasement		Boucotte Sud
Kandé Alassane				Niafouléne

Source : Plan de Développement Communal, Ziguinchor, 2018.

3.3. L'évolution administrative de la commune de Ziguinchor

En 1886, Ziguinchor intègre la colonie française après avoir été un ancien établissement portugais et s'impose, à partir de 1904 comme chef-lieu de l'administration coloniale en Casamance au détriment de Sédhiou. Le 18 janvier 1907, Ziguinchor devient une

commune mixte ensuite commune en plein exercice le 18 décembre 1956³. Depuis l'indépendance, il faut souligner que la commune de Ziguinchor a eu à sa tête six magistrats à savoir :

- M. Charles Bernard JULES de 1956 à 1966 ;
- M. Antoine Etienne CARVALHO de 1966 à 1977 ;
- M. Mamadou Abdoulaye SY de 1977 à 1985 ;
- M. Robert SAGNA de 1985 à 2009 ;
- M. Abdoulaye BALDE de 2009 à 2022 ;
- M. Ousmane SONKO de 2022 à nos jours.

En se basant sur des informations issues du PDC de la commune de Ziguinchor, il est important aussi de souligner qu'il y'a la création d'un poste d'Administrateur de la Commune, chargé de l'exécution aux côtés du Président du Conseil Municipal, en vertu de la loi de réforme N° 72-63 de 1972 et du décret N° 77-644 de 1977.

3.4. La gouvernance et les acteurs de la commune de Ziguinchor

La commune est assurée par un organe délibérant, le conseil municipal, et par un organe exécutif, le maire, assisté de ses adjoints et d'un secrétaire municipal.

-Le conseil municipal par délibération, statue sur toutes les affaires relatives à la gestion communale sous le contrôle, a posteriori, de l'autorité administrative. Il est composé de conseillères et de conseillers élus pour cinq (05) ans, répartis de façon égale entre hommes et femmes par respect au principe de parité conformément au code électoral.

Le conseil municipal compte six (06) commissions techniques :

- Santé et affaires sociales ;
- Assainissement, voirie, TP ;
- Urbanisme, habitat affaires domaniale ;
- Education, formation ;
- Agriculture, élevage, pêche ;
- Industrie, commerce.

Cette structuration du Conseil municipal présente les différentes commissions et services techniques qui sont sous l'égide du secrétariat général. Les différentes commissions ont pour objectif de contribuer à la satisfaction de la demande sociale.

³ PDC de la commune de Ziguinchor, 2018.

-Le Maire est l'organe exécutif, et il est assisté par sept (07) adjoints qui forment, avec lui, le bureau municipal élu au suffrage universel. Le maire engage un personnel administratif pour faciliter la prise en charge des besoins des populations. Au niveau de la mairie de Ziguinchor, on retrouve le cabinet du maire, le secrétariat général, la division financière et comptable, la division de la statistique et de la logistique, la division de l'état civil, de l'informatique et de la division des archives et de la documentation. Dans le souci de bien gérer les affaires locales, d'autres services sont créés.

-Le préfet représente l'État. Selon l'article 20 de la Constitution, il contrôle l'application des lois, des réglementations et des instructions des représentants de l'État.

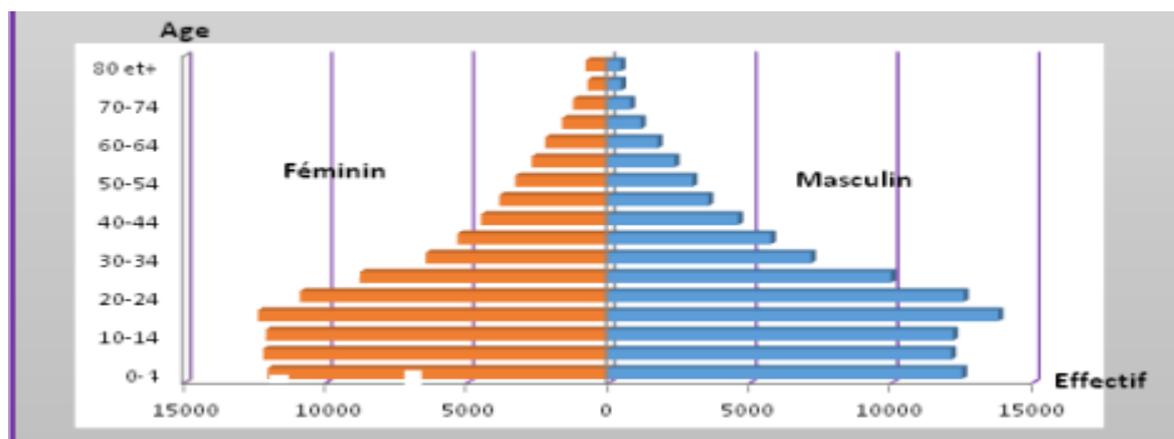
-Les délégués de quartiers sont choisis parmi les habitants du quartier. En effet, le délégué de quartier est nommé par le Maire. Il est un représentant à la base de l'autorité municipale qui réalise des tâches quotidiennes de délivrance de certificats de résidence, facilite l'enregistrement des naissances et surtout, joue le rôle de transmetteur d'informations de la Mairie au quartier et des besoins de la population à la collectivité territoriale. Dans la commune de Ziguinchor, des conseils de quartiers ont été mis en place pour faciliter la conception, l'exécution et le suivi des politiques de développement dégagés. C'est une manière de promouvoir l'implication des populations à la gouvernance des affaires locales.

3.5. La démographie de la commune de Ziguinchor

En effet, Selon Trincaz (1984, p.259) « Ziguinchor a vu sa population se multiplier par 100. Au début du siècle, Ziguinchor était un bourg de 800 habitants, une ville moyenne de 32000 habitants au moment de l'Indépendance en 1960, une agglomération de 80000 habitants en 1975 ». Cette explosion démographique s'explique par le développement commercial de la ville insufflé par la colonisation française, qui fut à l'origine d'une très forte immigration, non seulement de ruraux venus des villages de Casamance, mais surtout de commerçants et de commis nord-sénégalais, et de populations guinéennes.

Cependant, la Commune de Ziguinchor passe de 225 024 habitants en 2016 à 232 237 habitants en 2017 et selon les données les plus récentes de l'ANSD, la commune de Ziguinchor compte 612 343 habitants. Les hommes représentent 50,8 % contre 49,2 pour les femmes.

Figure 1 : Pyramide des âges des populations de la commune de Ziguinchor



Source : ANDS 2018.

En se fiant aux données de la pyramide des âges, on constate que la population de la commune de Ziguinchor est particulièrement jeune. Donc, cela démontre la nécessité d'avoir des secteurs d'activités et des services sociaux de bases répondant aux besoins de cette population que nous allons aborder ci-dessous.

3.6. Les secteurs d'activités de la commune

À l'instar de plusieurs autres communes du Sénégal, la commune de Ziguinchor regorge d'énormes avantages naturels (la mer, la richesse de ses ressources forestières...). Cependant, grâce à la production agricole, à l'élevage, à l'artisanat et au tourisme, la commune de Ziguinchor dispose de fortes potentialités économiques favorables à son émergence.

L'économie de la région de Ziguinchor reste dominée essentiellement par le commerce qui emploie la majorité de la population active. En outre, la mer, l'artisanat, le tourisme et l'élevage sont des secteurs économiques les plus dynamiques de la commune de Ziguinchor.

3.6.1. Le commerce

Les activités commerciales représentent la quasi-totalité des activités économiques au niveau de la commune de Ziguinchor compte tenu de la position de carrefour de la ville de Ziguinchor mais également de pôle de développement administratif et économique. Le commerce y est très développé dans de grands marchés comme celui de Saint-Maur-Des-Fossés. Les activités sont organisées selon les stands de grossistes, demi-gros et de détaillants. La commune dispose de 05 grands marchés (marché Saint-Maur-Des-Fossés communément appelé marché Boucotte, marché Escale, marché Tilène, marché Grand-Dakar et marché Banéto).

3.6.2. Le transport

La commune de Ziguinchor dispose de multiples réseaux de transports par voie routière, aérienne et fluviale ou maritime. Elle dispose d'une gare routière, d'un port et d'un aéroport qui facilite la liaison à l'intérieur de la commune, vers le reste de la région, du pays et des pays limitrophes.

- Le transport routier est aussi assuré par les motos encore appelés « Jakarta », des taxis, des tricycles qui assurent le transport des bagages et marchandises mais aussi il y a les bus de marque « Tata » qui assurent le transport urbain étendu dans l'ensemble des quartiers de Ziguinchor qui rallient aussi les autres localités comme Boutoute. Les véhicules font le trajet entre Ziguinchor et les communes voisines tous les jours ;
- Le transport aérien est assuré par des vols en provenance de la capitale Dakar et d'autres régions ;
- Le transport fluvial se fait par des pirogues qui assurent la traversée entre la commune et les villages environnants. Des bateaux aussi assurent la liaison maritime Dakar-Ziguinchor et Ziguinchor-Dakar.

3.6.3. L'agriculture

Le secteur agricole est essentiellement dominé par une agriculture sous pluies ; il est fortement influencé par les aléas climatiques. Au plan technique, le niveau d'équipement reste faible et est de type traditionnel avec une dominance du « Kadiandou »⁴. Il est pratiqué par un certain nombre de ménages. Les basses terres, les parties inondables et marécageuses de la commune servent à la riziculture. La production arboricole, pratiquée dans la périphérie de la commune concerne les mangues, l'anacarde et les agrumes. Celle-ci est une source de revenu pour les populations même à l'intérieur de la ville, on retrouve une forte densité d'arbres fruitiers. Le maraîchage est aussi pratiqué avec une forte promotion de groupements féminins. Cependant, la forte demande en parcelles d'habitation combinée à la salinisation, constitue de véritables facteurs limitant le développement de cette agriculture.

⁴ Le « kadiandou » une sorte de bêche ou pelle en bois de 40 à 70 centimètres environ, cerclée d'une lame en fer forgé très tranchante, il est outil traditionnel des Diolas utilisé pour la culture du riz en Casamance.

3.6.4. L'élevage

Il ne concerne que le petit bétail (ovins, bovins, caprins et porcins) et la volaille. Il joue un rôle important dans l'économie mais souffre de ses pratiques traditionnelles. Au cours de ces dernières années, il y a un développement de la production avicole dans la ville de Ziguinchor. Il peut constituer une source de revenus non négligeables et un créneau pour la satisfaction des besoins de certains grands événements s'il est pratiqué de manière intensive et rationnelle.

3.6.5. La pêche

La pêche est l'une des principales activités de la commune. En effet, elle contribue pour une grande part à l'économie locale car des milliers de personnes s'y activent (pêcheurs, porteurs, écailleurs, transformateurs, revendeurs, mareyeurs, charpentiers, mécaniciens hors-bord, vendeurs de filets, etc.). Elle rapporte des revenus substantiels aux ménages. La pêche est essentiellement pratiquée dans le fleuve Casamance et le nombre d'acteurs a beaucoup augmenté ces dernières années. Cette augmentation du nombre de pêcheurs a eu comme conséquences une surexploitation et une disparition de la ressource halieutique, avec l'utilisation de filets à mailles non conventionnelles. La commune dispose d'un quai de pêche, d'une unité de conservation et d'industries pour la transformation de la production.

3.6.6. L'industrie

Ce secteur joue un rôle important à travers le développement des unités de transformation des produits locaux dont la matière est disponible dans les différents villages environnants et l'écoulement est facilité par l'existence des moyens de transport et la proximité avec Bissau et Banjul qui constituent de grandes agglomérations de consommation. On retrouve la première unité industrielle de la production d'huile brute d'arachide et de palme la « Sunéor » (ancienne SONACOS), ensuite une usine de crevettes et de poissons.

On assiste de plus en plus à l'émergence des GIE et des petites et moyennes entreprises orientées vers :

- la transformation de fruits et légumes en jus ;
- la fabrication de savon et d'eau de javel ;
- l'usine de glace ;
- l'unité de production de vinaigre de mangue ;
- les boulangeries et moulins à mil et à riz ;

3.6.7. L'artisanat

Dans la commune de Ziguinchor existent 29 unités artisanales très dynamiques, réparties en trois sections (Art, Production et Service). La commune dispose également d'un (01) village artisanal et d'une (01) chambre de commerce.

Tableau 2 : Répartition des différentes sections artisanales

Section service	Section art	Section production
Mécanicien	Bijoutier	Menuiserie ébéniste
Mécanicien moto	Teinturier	Menuiserie métallique
Machiniste	Sculpture sur bois	Couture confection
Electricien bâtiment	Sculpture sur bronze	Menuiserie rotin
Carreleur	Maroquinerie	Transformation fruits et légumes
Coiffeuse	Brodeuse	Transformation de produits halieutiques
Ferrailleur	Tisserand	
Frigoriste	Tricoteuse	
Typographe	Fabrication de poupées	
Peintre en bâtiment	Sérigraphie	
Tresseuse		
Plombier		
Maçon		
13 corps	10 corps	06 corps

Source : PDC, commune de Ziguinchor, 2018.

3.6.8. Le tourisme

Le tourisme représente un levier économique de la commune grâce aux activités économiques, à ces nombreux potentiels culturels et surtout de certains facteurs géographiques tels que le climat, la végétation, sa position géographique,...

Sa capacité d'accueil composée d'hôtels, de campements est parfois insuffisante à l'occasion de certains grands événements. Selon le PDC 2018, la commune dispose de 07 hôtels et de 10 auberges. La plupart des hôtels de la place se prêtent au tourisme d'affaires (séminaires, ateliers, etc.) et à l'organisation d'évènements

3.7. Les services sociaux de base

3.7.1. L'éducation

L'éducation joue un rôle de premier plan dans le développement économique et social d'un pays. Elle représente le principal moyen par lequel les populations d'un pays peuvent échapper à la pauvreté et améliorer leur bien-être. « L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire est fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire,... ». Tel est le préambule de l'article 26 de la déclaration 69 universelle des droits de l'Homme (Paris, 1948).

En effet, la commune de Ziguinchor représente le point de convergence de toutes les grandes écoles, des centres de formation et des universités publiques et privées de la région. En termes d'infrastructures, la commune dispose, selon le PDC :

- d'une université publique (UASZ) et d'une Université Virtuelle du Sénégal (UVS) ;
- de 08 instituts de formation professionnelle ;
- d'une dizaine de structures de formation spécialisée ;
- de 04 grands lycées publics et plus de lycées privés ;
- de 20 collèges dont 16 collèges privés ;
- de 60 écoles élémentaires dont 23 écoles élémentaires privées ;
- de 28 écoles maternelles dont 20 privées ;
- de 04 cases des tout-petits, de 11 garderies communautaires et de 13 garderies privées ;
- et enfin de plus d'une cinquantaine de daarras.

Malgré le niveau de concentration de ces infrastructures scolaires réalisées dans la commune, ce secteur rencontre d'énormes difficultés liées :

- au manque d'équipements didactique, logistique et pédagogique dans certains établissements ;
- au manque de sécurité dû au non-éclairage, à la vétusté des bâtiments et à l'absence de clôture de certaines écoles.

3.7.2. La santé

Sur le plan sanitaire, la commune a enregistré des progrès assez significatifs pour le bien-être de sa population car, elle est étroitement liée à la sécurité et à la stabilité sociale des populations. Dans la commune, malgré les efforts consentis et les progrès réalisés, le secteur est toujours caractérisé par une insuffisance de prise en charge sanitaire de sa population liée au manque d'infrastructures et d'équipements de qualité au niveau de certains postes de santé, un manque de qualification et de professionnalisation, etc.

La commune de Ziguinchor dispose de plusieurs infrastructures sanitaires répertoriées comme suit selon le PDC

- 03 hôpitaux (centre hospitalier régional, hôpital de la Paix et hôpital Silence) ;
- 01 centre de santé ;
- 15 postes de santé ;
- 01 case de santé ;
- 05 cliniques ;
- 01 pharmacie régionale d'approvisionnement (PRA) ;
- 01 brigade d'hygiène ;
- 01 centre psychiatrique ;
- 01 centre infection sexuellement transmissible (IST) ;
- 01 bureau régional de l'éducation et de l'information pour la santé (BEIPS) ;
- 04 cabinets médicaux privés.

3.7.3. L'eau et l'assainissement

L'eau et l'assainissement sont au cœur du développement durable de la commune et la gamme de services qu'ils fournissent, sous-tend une meilleure qualité de vie et la durabilité environnementale. L'eau est indispensable à la vie et l'assainissement favorise un environnement propre. À cet effet, dans la commune, on note l'existence d'un système de canalisation des eaux pluviales et d'importants réseaux hydrauliques d'approvisionnement en eau potable tels que :

- des châteaux d'eau ;
- des bornes fontaines ;
- des robinets ;
- des puits traditionnels.

Malgré toutes ces réalisations, l'offre est loin de satisfaire la demande en eau potable au niveau de la commune qui rencontre d'énormes difficultés liées à l'évacuation des eaux causées par l'inondation. Des solutions majeures doivent être prises pour résoudre ce problème.

3.7.4. Les loisirs et les infrastructures sportives, commerciales et religieuses

En termes d'infrastructures de sports et de loisirs, la commune abrite selon le PDC :

- ✓ 04 salles de spectacles (CDEPS, Alliance Française, Centre Culturel Régional et Cercle amical) ;
- ✓ 01 stade Aline Sitoé DIATTA (football, athlétisme, basket-ball, volleyball, Boxe, Judo);
- ✓ 01 stade Jules François Bocandé (football, Athlétisme, volley-ball, hand-ball, Basket);
- ✓ 01 stade Pedro GOMIS (football);
- ✓ 01 terrain de Basket au CDEPS (Centre Départemental d'Éducation Populaire et Sportif); (Stadium Pedro Gomis) ;
- ✓ 01 court de tennis du Cercle amical ;
- ✓ 05 piscines dans les hôtels (Aubert (2), Néma-Kadior, Kadiandoumagne, Flamboyant) ;
- ✓ Des salles de gymnastique et de musculation ;
- ✓ 05 discothèques (Madiba, Bombolong, Rubis, CIA Night, Zig Aréna) et des bars dancings ;
- ✓ Des bars et cabarets.

Sur le plan religieux et commercial, nous avons :

Des infrastructures religieuses comme des mosquées, des églises, des chapelles et les bois sacrés. Ces religions ont toujours cohabité à Ziguinchor comme c'est le cas presque partout dans le pays ;

Des infrastructures commerciales telles que les marchés Saint-Maur-Des-Fossés, Escale, Banéto, Grand-Dakar et Tilène.

CHAPITRE II: LE CADRE THEORIQUE

Il s'agit dans ce chapitre de faire une revue sur des auteurs qui ont déjà écrit sur ce thème. Ce chapitre va comprendre la revue critique de la littérature, la définition des mots clefs et la problématique.

1. La revue critique de la littérature

Dans cette partie, il consiste de faire une revue critique sur le point de vue de certains auteurs qui ont déjà écrit sur la coopération décentralisée en général. Cela démontre des thèses et des analyses qui ont été déjà développées sur la question durant des années.

À partir des premières années de naissance de la coopération décentralisée beaucoup d'écrivains, de chercheurs, de journalistes, (...) dans leurs domaines respectifs se sont intéressés à la question pour essayer d'apporter des réponses.

Selon les auteurs Abdelkader Djeflat et Bruno Boidin (2010) dans une revue « Développement durable », font une analyse dans leur article intitulé « Coopération décentralisée et développement durable », ils mettent l'accent sur la durabilité des actions de la coopération décentralisée et ils pensent que :

La coopération décentralisée n'a de sens que si elle s'inscrit dans une logique de la durabilité. Les projets doivent non seulement résoudre les problèmes courants mais également permettre aux populations locales de les inscrire dans les perspectives de développement du village ou du territoire à long terme et dans le développement durable du pays. (Abdelkader Djeflat et Bruno Boidin, 2010, article vol 1, n° 1).

Selon ces deux auteurs, les actions de la coopération décentralisée doivent être inscrites dans une démarche pérenne, durable et créatrice de la valeur économique et sociale. Elle doit contribuer à transférer les savoir-faire dans la gestion des questions fortement liées à l'environnement et à assurer des revenus durables aux générations actuelles ainsi qu'aux générations futures.

Aujourd'hui, on constate une nouvelle évolution fondée sur l'idée que la coopération décentralisée devrait être axée sur les leviers économiques, alors qu'elle a longtemps été appliquée dans des domaines plutôt sociaux, urbains, éducatifs, etc.

De même, ils font une analyse pertinente dans un autre ouvrage intitulé « Présentation, mutation et questions autour de la coopération décentralisée ». Dans cet ouvrage, ils soulèvent des questions et des idées portant sur l'évolution de la coopération décentralisée à une coopération économique décentralisée. Ils pensent également que la coopération décentralisée

est porteuse de valeurs de solidarité et de rapprochement entre les peuples mais également un moyen de réductions des inégalités au sein des communautés et des territoires sud. Ils affirment dans leur ouvrage que:

La CED constituerait un nouveau paradigme dans un contexte où les crises économiques, sociales et écologiques s'accroissent et où les vulnérabilités deviennent de plus en plus évidentes. Ce contexte nécessite une issue de sortie de crise et un renouveau tant de la réflexion que des outils. (Abdelkader Djeflat et Bruno Boidin, 2016, article n° 175, p.6).

Si la coopération décentralisée a été un outil de distributions des biens et de services venant essentiellement du Nord, la coopération économique décentralisée (CED) se situe en rupture pour faire de la coopération décentralisée un outil de création de richesse au niveau local.

-Bernard HUSSON, (CIEDL 2000) dans l'une de ses présentations intitulée « La coopération décentralisée, légitimer un espace public » pense que la coopération décentralisée peut être un des moyens de rénovation de la coopération en faveur du développement et un outil efficace pour soutenir les processus de démocratisation dans les pays où cette dynamique est engagée. Il affirme que:

L'instauration et le renforcement des collectivités locales nécessitent d'abord une démarche de réhabilitation des espaces publics locaux mais aussi par des lois qui doivent crédibiliser et améliorer la qualité de leurs actions et les compétences des responsables en matière de coopération décentralisée.

Ici, l'auteur montre que pour renforcer l'avenir de la coopération, il faut renforcer le niveau politique local, construire un espace de débat, aider les collectivités locales à agir comme une institution publique en formant les personnels territoriaux et politiques, organiser le niveau intercommunal et l'articulation avec l'Etat.

-D'après Y. DELAHAYE dans son ouvrage intitulé : « Les nouvelles formes de coopération », pense que « la coopération décentralisée peut être présentée comme un moyen de rapprocher les peuples, une forme d'école planétaire et solidaire, voire un espace d'échange interculturel en rapprochant des acteurs de différents domaines ».

-Bernard STASI (1995, p.13), précise que: « La coopération décentralisée répond beaucoup mieux que la coopération entre États, aux besoins et aux préoccupations quotidiennes des populations des pays en voie de développement, tels que l'environnement,

l'urbanisme, l'insertion des jeunes, l'économie ». Elle représente aussi l'avantage de responsabiliser les partenaires des pays du Sud, contribuant à consolider la démocratie locale.

Dans ce contexte, l'auteur pense que la coopération décentralisée responsabilise davantage les acteurs concernés et construit des sociétés plus ouvertes en renforçant les liens avec les acteurs étrangers. Elle permet de pallier les problèmes liés aux différents secteurs de développement en donnant la possibilité aux citoyens de mener des projets destinés à l'amélioration de leurs conditions socio-économiques tout en considérant les citoyens comme la base de toute politique de développement.

2. La définition des concepts

2.1. Coopération décentralisée

La coopération décentralisée désigne toutes « les opérations de coopération mises en œuvre directement ou sous leur impulsion, ou avec leur soutien par des collectivités territoriales » (F.Petiteville, 1995, p.40).

La coopération décentralisée est une relation conventionnelle entre deux ou plusieurs collectivités territoriales de pays différents dans le but de mener des actions et d'atteindre des objectifs bien déterminés. Elle peut mobiliser de nombreux acteurs, comme des associations, des structures de santé, des organisations professionnelles, ... Elle reste cependant pilotée par la collectivité territoriale, sous l'autorité d'un élu. Celui-ci s'appuie, la plupart du temps, sur le service des relations internationales. Si elle s'est diversifiée au fil du temps (jumelages, aide au développement, coopération transfrontalière, ...), la coopération décentralisée s'est souvent développée en marge des autres services de la collectivité territoriale. Elle a ses objectifs propres, souvent indépendants des autres politiques publiques territoriales. Quelques collectivités parviennent, toutefois, à articuler leurs actions avec des collectivités territoriales étrangères, basées sur des politiques de développements destinées aux habitants de leur territoire.

Selon CIEDEL⁵, la coopération décentralisée, dans la définition des chercheurs, est englobée dans la « diplomatie des villes » avec d'autres domaines d'action, comme la défense d'intérêts économiques locaux ou la valorisation des cultures locales sur la scène politique internationale.

⁵ CIEDEL est un centre de formation et d'appui; depuis 30 ans, il contribue au développement local en formant et renforçant en capacité tous les acteurs des territoires.

Le phénomène tend à s'accroître avec le développement des prérogatives des collectivités territoriales et la complexité de l'action publique qui en découlent. Les élus tendent à s'investir de plus en plus dans leurs mandats locaux et à y concentrer une part prépondérante de leur temps. On observe une montée en compétence des élus qui mobilisent des savoirs, savoir-faire et savoir-être de plus en plus diversifiés. Cette professionnalité marque une rupture avec les formes de légitimité du notable traditionnel. Prenant acte de cette spécialisation croissante, les élus codifient plus largement leurs activités. Le métier politique local, comme d'ailleurs le métier politique en général, est ainsi comparable à bien des égards à n'importe quelle profession.

Pour l'Union Européenne, même si elle n'en donne pas une définition réglementaire, la coopération décentralisée concerne toute forme de coopération entre organismes publics ou privés en dehors des États, incluant ici les différentes formes d'appui aux collectivités territoriales (appui à la décentralisation). Mais, au-delà de la polysémie du terme coopération décentralisée, ce qui est important d'identifier son émergence, depuis une vingtaine d'années, d'une modalité nouvelle de coopération, qui est la coopération entre collectivités territoriales. Elle se caractérise par la mise en place d'une relation conventionnelle entre deux ou plusieurs collectivités territoriales de pays différents dans le but de mener ensemble des actions qui peuvent concerner les différents champs de la vie de ces collectivités.

Ainsi, nous pouvons définir la coopération décentralisée comme un partenariat entre collectivités territoriales basé sur des actions menées sous forme de projets et programmes dans un temps et dans un espace bien déterminés.

C'est en ce sens qu'affirme Mestre, C., & Lajarge (2014, P.4) :

Les relations de coopération décentralisée s'inscrivent dans le temps long au même titre que les relations entre États, les projets, les actions étant au service de cette relation.... La coopération décentralisée n'est donc pas un guichet de financement pour des projets, mais une relation qui lie des collectivités territoriales et qui s'alimente de la mise en œuvre d'actions.

2.2. Développement local

Selon Jean Christophe Deberre (2007, p.45) :

La notion de développement local est née en France de la prise de conscience que les politiques d'aménagement du territoire ont mis en œuvre pour corriger les grands déséquilibres géographiques et socio-économiques (...) Il s'agit donc d'un mouvement aux dimensions culturelle, économique et sociale, qui cherche à

augmenter le bien-être d'une société, à valoriser les ressources d'un territoire par et pour les groupes qui l'occupent.

Le développement local fait l'objet de plusieurs définitions, c'est une dynamique économique sociale, culturelle... concertée et impulsée par des acteurs individuels et collectifs comme les collectivités locales, des acteurs économiques, des organisations de la société civile, des services de proximité et des administrations déconcentrées de l'État, etc. sur un territoire donné.

Les populations aspirent à être dorénavant actives et responsables de leur propre développement. « Les interventions d'appui au développement local se fondent ainsi sur la gestion concertée d'un territoire par ses habitants, en intégrant plus en amont leurs besoins et attentes spécifiques et en valorisant leurs projets et leur initiative », affirme l'Institut de Recherche et d'Applications des Méthodes de Développement (IRAM).

Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. (Sommet de Montréal 2002).

La notion de « développement local » est devenue récurrente dans les nouveaux agencements politiques, institutionnels ou industriels, d'abord dans les pays développés puis dans les sociétés en développement. Cette notion de développement local a émergé diversement à partir de l'État central et de la déconcentration administrative vers des collectivités territoriales.

En effet, le développement local apparaît comme une plus-value économique, sociale, culturelle, spatiale, reliant des acteurs publics et privés, engagés dans une dynamique de projet sur un territoire. Ainsi, il est défini selon A. Diop (2008, p.171) :

Une dynamique locale fondée sur la mobilisation locale des ressources et du savoir-faire ; il met l'accent sur le développement des initiatives, le renforcement des solidarités intercommunautaires, la prise en charge des aspirations et des besoins de la population dans les domaines économique, social et culturel.

2.3. Commune

Selon le code des collectivités locales (CCL, p.76) :

La Commune est une collectivité locale, personne morale de droit public. Elle regroupe les habitants du périmètre d'une même localité unis par une solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propres intérêts et capables de trouver les ressources nécessaires à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale et dans le sens des intérêts de la nation.

Elle est administrée par le Conseil municipal élu pour (05) ans au suffrage universel. Le Conseil municipal par ses délibérations, le Maire par ses décisions, par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, concourent à l'administration de la commune. Les définitions de la commune et de la ville ont souvent fait l'objet de polémiques.

Il semble donc important de tenter de clarifier ces deux notions. La ville fait l'objet de plusieurs définitions. La ville est une « agglomération d'immeubles et de personnes de quelque importance, qui à l'origine se distinguait de la campagne agricole », affirme BRUNET et al (1995, p.508).

Pour DERRIAU (1976, p.381), il définit la commune comme étant : « une agglomération importante aménagée pour la vie collective et dont la partie notable de la population vit d'activités agricoles ou non agricoles ». Aujourd'hui, les villes se définissent par la spécialisation de leurs fonctions. Elles les cumulent et sont toutes à la fois centre de commandement économique, de décision politique, d'activités culturelles et touristiques. Plusieurs critères sont utilisés pour définir la ville, mais varient dans le temps et dans l'espace. La géographie urbaine s'appuie, pour l'essentiel, sur l'espace, habitants et rôle des villes au sein de l'État.

La ville est créée par une loi, dirigée par un organe délibérant et un organe exécutif qui disposent chacun de compétences spécifiques. Au vu de ces définitions, on constate que ville et commune sont différentes. La commune est créée par décret fixant ses limites administratives, elle est administrée par une équipe. Cette dernière est élue au suffrage universel par les populations locales ; elle est donc une collectivité locale. Au niveau des collectivités locales, les populations élisent démocratiquement leurs représentants, avec pour mission de concevoir et de mener des politiques de développement répondant aux besoins et aux aspirations des citoyens.

3. La problématique

Après l'accession à l'indépendance, l'État était dans l'obligation de subvenir aux besoins essentiels des populations. Les premiers plans de développement étaient quinquennaux avant que le pays ait décidé d'appliquer les Programmes d'Ajustement

Structurel (PAS) vers la fin des années 1970. Les PAS avaient pour but d'apporter des solutions à une crise chronique de l'économie.

Par ailleurs, avec l'avènement de la décentralisation qui a commencé à partir de 1972 avec la création de communes mixtes à savoir Dakar, Saint-Louis et Gorée. Cette dernière se voit comme une innovation majeure des réformes politico-sociales qui aspirent à réduire le rôle de l'État dans la gestion du développement au niveau local et à accroître le taux de participation de la population dans la planification et la mise en œuvre, mais également le suivi des politiques de développement. Ces réformes sont intervenues respectivement en 1972 et en 1996.

- La première réforme de 1972 pose l'acte précurseur des libertés locales plus affirmées, avec la promotion de la déconcentration et la régionalisation de la planification.
- La deuxième réforme, réalisée en 1996, dans le souci d'accroître la proximité de l'État et la responsabilité des collectivités territoriales, consacre la régionalisation avec notamment l'érection de la région en collectivité territoriale, la création des Communes d'arrondissements, le transfert aux collectivités territoriales de compétences dans neuf domaines.

Ainsi les autorités se sont engagées dans une nouvelle réforme de décentralisation avec l'adoption d'une nouvelle loi n°2013-10 portant code général des collectivités locales dénommée Acte 3 de la décentralisation. Il contribuera à renforcer les responsabilités des collectivités locales mais aussi et en même temps le pouvoir des autorités déconcentrées dans le sens d'une synergie d'actions concertées entre acteurs territoriaux dans le seul but de permettre un développement économique et social à la base. En effet, la décentralisation se caractérise généralement par le transfert de certaines prérogatives du pouvoir centrale aux collectivités locales, notamment le transfert des compétences tout en essayant de garder la mainmise sur ces dernières.

Le découpage politico-administratif des communes est tout aussi préoccupant. On assiste à une prolifération de communes le plus souvent sans viabilité territoriale et économique. Dans l'ensemble, les collectivités peinent à trouver des ressources pour financer leurs investissements. Les dotations de l'État sont insuffisantes, le recouvrement des impôts et des taxes est déficient.

Cette question de financement est développée par (Marie et Idelman, 2010) qui affirment : « Les financements assurés par les États en Afrique sont en définitive très insuffisants en considération des prérogatives des collectivités et une bonne part des financements repose sur les ressources extérieures et les programmes d'aide au

développement ». Cela sous-entend que pour capter des financements, les collectivités locales peuvent elles-mêmes chercher des partenaires grâce à la coopération décentralisée. Cette dernière recouvre des réalités différentes selon les pays, certains d'entre eux lui donnant même un cadre légal.

Elle vise à l'amélioration graduelle de la qualité de vie des populations en répondant à leurs besoins spécifiques, à promouvoir la démocratie, la solidarité ainsi que le rapprochement des peuples. Ces différentes remarques appellent des questions de recherche, des objectifs et des hypothèses.

4. Les questions de recherche

Cette étude est fondée sur une question principale et des questions spécifiques formulées comme suit :

- **Question principale :** En quoi la coopération décentralisée a-t-elle un impact sur le développement de la commune de Ziguinchor ?
- **Question spécifique 1 :** Quelles sont les différentes formes (types) de coopération entretenues par la commune de ziguinchor ?
- **Question spécifique 2:** La coopération décentralisée a-t-elle un apport significatif dans le développement de la commune Ziguinchor ?
- **Question spécifique 3 :** Quelles sont les limites de la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor ?

Pour répondre à toutes ces questions, nous nous sommes fixées un certain nombre d'objectifs à atteindre.

5. Les objectifs

L'**objectif général** de ce travail est d'analyser l'impact de la coopération décentralisée sur le développement de la commune de Ziguinchor. Pour atteindre ce but nous nous sommes fixées des objectifs spécifiques :

- **Objectif spécifique 1 :** Analyser les différents types de coopération décentralisée entrepris par la commune puis démontrer leurs domaines d'interventions et réalisations.
- **Objectif spécifique 2:** Montrer la contribution de la coopération décentralisée sur le développement local de la commune de Ziguinchor.
- **Objectif spécifique 3 :** Analyser les forces et les faiblesses de la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor.

6. Les Hypothèses

Les hypothèses de ce travail s'articulent autour de ces points suivants :

Hypothèse principale : La coopération décentralisée améliore et contribue au développement de la commune de Ziguinchor

Les hypothèses secondaires :

- **Hypothèse 1:** La coopération décentralisée est diversifiée en termes de partenariat et de secteur d'intervention. .
- **Hypothèse 2:** La coopération décentralisée permet de promouvoir la solidarité et le rapprochement des hommes mais aussi elle permet de combler les manquements techniques, financiers et infrastructurels notés dans la commune et facilite l'accès aux services sociaux de bases.
- **Hypothèse 3:** La coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor manque de dynamisme et de suivi.

CHAPITRE III : LE CADRE METHODOLOGIQUE

L'objectif général de cette étude est d'analyser l'impact de la coopération décentralisée dans le développement local de la commune de Ziguinchor. Pour ce faire nous avons opté pour la méthode qualitative. Cependant, nous avons utilisé une démarche qui s'articule en deux parties:

- la collecte des données ;
- le traitement des données.

1. Outils de collecte des données

La collecte est un processus qui nous permet de réunir des informations.

1.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire nous a amené à lire des ouvrages qui nous ont permis de nous familiariser avec des notions fondamentales de notre étude. Ces notions essentielles à la conduite de notre thème de recherche sont celles de la coopération décentralisée, du développement local, de commune, d'acteurs, de gouvernance, etc. Le désir de mieux cerner leurs significations nous ont conduits à découvrir un certain nombre d'ouvrages, de revues, d'articles, des mémoires, des thèses et des rapports qui ont constitué un support important dans la compréhension des mécanismes de la coopération décentralisée et du développement local. Pour cela, nous avons eu à effectuer des recherches sur plusieurs sites tels que la bibliothèque de l'université Assane Seck de Ziguinchor, la bibliothèque de l'université Cheikh Anta Diop, l'Agence Régionale de Développement, la Mairie de la commune de Ziguinchor et la Direction de la Planification, de la Décentralisation et du Développement.

1.2. Les entretiens

Une série d'enquêtes est menée autour des guides d'entretiens adressés aux différents acteurs locaux. A travers ces guides d'entretiens, nous allons recueillir un certain nombre d'informations qualitatives qui va nous permettre d'avoir un aperçu sur la situation de la commune de Ziguinchor. Les cibles sont ici sont les autorités municipaux, l'ancien secrétaire général de la mairie de Ziguinchor pendant les années 80, la Direction de la Planification ; de la Décentralisation et du Développement et pour finir aux différents chefs de quartiers. L'objectif visé est d'obtenir des informations fiables sur l'implication réelle des différents partenaires, leurs réalisations et leurs impacts sur le développement local de la commune de Ziguinchor.

1.3. Le déroulement des entretiens

Pour appréhender nos entretiens, la méthode retenue a été celle de l'entretien semi-directif. Cette méthode a été initialement retenue parce que nos questionnements étaient davantage centrés sur les différents accords de coopération décentralisée, leurs mises en œuvre et leurs fonctionnements. Les entretiens que nous avons eu à réaliser sont répartis en trois thèmes différents.

Le premier portant sur le thème les différents types d'accord de coopération décentralisée noués avec la commune de Ziguinchor : historique, rôle, interventions et réalisations. Il est adressé à la cellule chargée de la coopération décentralisée de la mairie de Ziguinchor, au directeur de la planification, de la décentralisation et du développement.

Le second est adressé aux chefs de quartiers sur le thème la connaissance, l'implication et l'appréciation des projets de la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor. On a eu à cibler des quartiers où il y a des réalisations et interventions issues de la coopération décentralisée.

Enfin pour le troisième adressé à l'ancien secrétaire général de la mairie pendant les années 90, il porte sur l'évolution de la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor. Au moment des entretiens, nous avons eu à utiliser un enregistreur sous l'autorisation des personnes interviewées, et prendre note pour ne pas perdre certaines informations importantes liées à notre étude.

1.4. L'observation directe

L'observation est une technique fréquemment utilisée pour mener une étude qualitative. Elle permet de recueillir des données non verbales. Cette étape nous permet d'être présente sur les lieux et d'avoir un aperçu direct de la situation étudiée. A travers elle ; nous nous sommes rendue sur les lieux pour voir ; avoir une perception et de prendre des photos au niveau des différentes réalisations de la coopération décentralisée dans la commune Ziguinchor.

2. Le traitement des données

Après avoir collecté des données, nous allons procéder au traitement de l'outil informatique pour la saisie, pour tracer des tableaux, etc. Tout ce processus nous a permis d'avoir un document clair et explicite.

L'exploitation, le traitement et la saisie des données recueillies ont été faits à l'aide de l'ordinateur. Les logiciels (Word, Excel et Zotero), nous ont facilités le travail à savoir la

saisie, la confection des tableaux et des figures. Et nous avons pris des photos à l'aide de notre téléphone portable.

3. Les limites de l'étude

Notre étude est limitée géographiquement au sud du Sénégal plus précisément dans la commune de Ziguinchor particulièrement dans la région de ziguinchor. En effet, nous nous sommes intéressées à une étude sur la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor à l'instar d'autres communes de la région pour plusieurs raisons :

- D'abord par sa position géographique ;
- Ensuite, c'est la commune où il y a plus d'interventions de la coopération décentralisée à l'instar des autres communes de la région de Ziguinchor ;
- L'inexistence d'une étude portant spécifiquement sur la coopération décentralisée dans la commune de ziguinchor.

En effet, comme nous avons opté une étude qualitative, nous avons choisi de limiter nos entretiens avec des personnes qui sont en mesure de répondre à nos questions ; elles sont les suivantes :

- Le responsable de la cellule chargée de la coopération décentralisée au niveau de la mairie ;
- La direction de la planification et des compétences transférées ;
- L'ancien secrétaire général de la mairie de ziguinchor ;
- Une dizaine de chefs de quartiers, car ils sont les représentants de la population et sont censés mieux connaître ce qui se passe dans leurs quartiers. il faut noter bien que nous avons choisi de faire des entretiens dans des quartiers où il y a plus d'interventions.

Pour finir, il faut noter qu'il y a des questions qui n'ont pas de réponses par exemple des questions liées aux financements de chaque coopération au niveau de la mairie dû au manque de traçabilité et d'archivage.

4. Les difficultés rencontrées

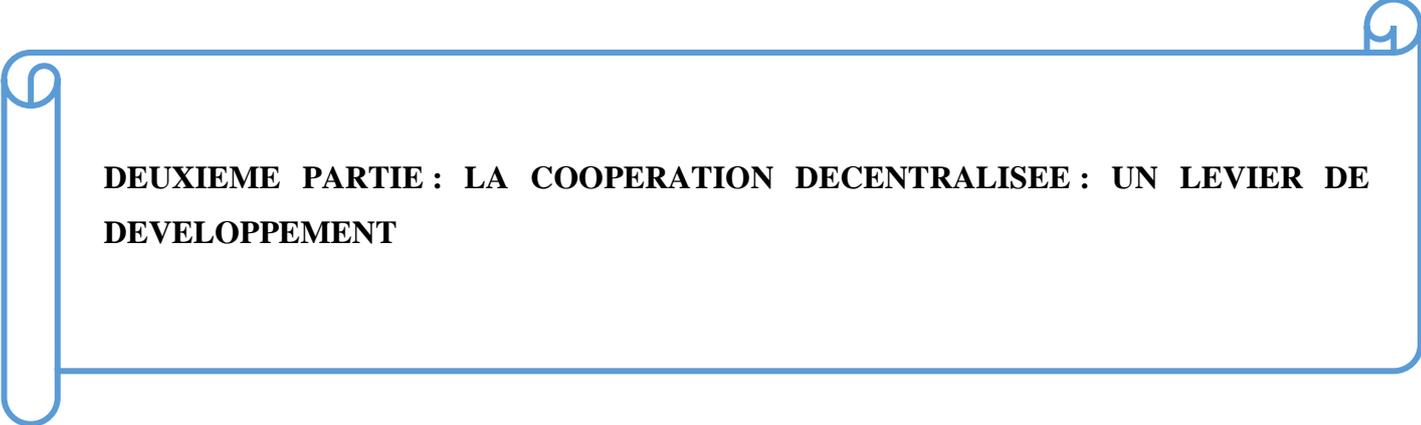
Dans le cadre de notre recherche, nous avons rencontré d'énormes difficultés. En effet, les difficultés majeures qui méritent d'être soulignées sont celles relatives :

- au manque des sources documentaires car il n'existe quasiment pas d'œuvre ou de documents écrits sur la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor ;
- à l'inexistence d'un système d'archivage sur l'état des différents accords de coopérations décentralisées au niveau de la mairie Ziguinchor ;

- à un manque d'informations et de maîtrise sur des questions relatives à la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor. Cela est dû au changement d'équipe à la fin de chaque mandat. C'est ce qui a rendu compliquée notre étude pour trouver des informations adéquates.

- à l'inaccessibilité du maire de la commune et du responsable de la cellule chargée de la coopération décentralisée de la commune car, nous avons dû attendre presque six (06) mois juste pour avoir un entretien ; cela a beaucoup attardé voire freiner notre travail.

Dans le cadre de nos recherches et pour faciliter l'accès à l'information, nous avons eu aussi à déposer à la Mairie de Ziguinchor une demande de stage accompagnée d'une lettre de recommandation de notre encadreur mais malheureusement cela ne nous ai pas été favorable car jusqu'à présent nous n'avons pas reçu de réponse.



DEUXIEME PARTIE : LA COOPERATION DECENTRALISEE : UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT

CHAPITRE I : LES FONDEMENTS JURIDIQUES, APPROCHES ET ACTEURS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

La coopération décentralisée est le fruit d'une longue histoire à la fois politique et juridique tant nationale que territoriale. Elle porte aujourd'hui le statut conventionnel de compétence octroyée par l'État aux collectivités territoriales et elle repose sur des fondements juridiques internes et internationaux. Elle implique aussi un certain nombre d'acteurs que nous étudierons dans ce chapitre.

1. Les fondements juridiques

La coopération décentralisée est l'aboutissement d'un long processus dont les origines remontent au lendemain de la seconde guerre mondiale avec le jumelage entre communes européennes dans le but de concilier les différents pays.

D'une simple mission de conciliation, la coopération décentralisée a fini par devenir un outil de partenariat et de solidarité entre collectivités territoriales relevant de différents États. Elle trouve son fondement tant au niveau interne qu'au niveau international.

- **Au niveau interne**, la coopération décentralisée connaît une consécration constitutionnelle avec l'existence du principe de la libre administration des collectivités locales posé par l'article 72 de la constitution française de 1958 et l'article 102 de la constitution sénégalaise de 2001. Aux termes de cette dernière « les collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Elles s'administrent librement par des assemblées élues ». (Conseil constitutionnel, 2019, décision N°1)

En consacrant le droit à la libre administration, la constitution donne une base légale aux actions entreprises par les collectivités et celles prises au plan international. Au Sénégal, il a fallu attendre la régionalisation pour que le législateur intègre dans le dispositif législatif de la coopération décentralisée. Ainsi la loi numéro 96-06 du 22 Mars 1996 portant le code des collectivités locales (CCL) dispose en son article 19 stipule que :

Dans les conditions prévues par le présent code, les collectivités locales peuvent dans le cadre de leurs compétences propres, entreprendre des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités locales de pays étrangers ou des organismes internationaux publics ou privés de développement.

- **Au niveau international**, plusieurs textes fondent les compétences extérieures des collectivités territoriales. On peut d'abord rappeler la Convention-cadre européenne ou convention de Madrid du 21 mai 1980 et ses protocoles additionnels. On peut également citer les conventions internationales d'ordre multilatéral ou bilatéral qui reconnaissent, soutiennent, et prônent l'action extérieure des collectivités territoriales. Par exemple, la convention de Lomé IV bis de 1989⁶, qui réaffirme à son article 12 l'importance de la coopération décentralisée :

Reconnaissant que les acteurs de la coopération décentralisée peuvent apporter une contribution positive au développement des États, les parties conviennent d'intensifier les efforts visant à encourager la participation des acteurs et de la Communauté aux activités de coopération. A cet effet, les ressources de la Convention peuvent être utilisées pour appuyer les activités de coopération décentralisée. Ces activités doivent être conformes aux priorités, aux orientations et aux stratégies de développement définies par les États.

Au niveau de l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'action internationale de collectivités décentralisées a été reconnue. Lors de la XXVI^e Assemblée générale de l'ONU en 1971, une résolution reconnaissant cette action des acteurs décentralisés fut adoptée. Cette résolution rapporte que :

Les jumelages des villes sont un mécanisme de coopération de valeur exceptionnelle (...) Un jumelage lorsqu'il est réalisé entre villes de pays industrialisés et villes de pays en développement joint, à l'enrichissement intellectuel et moral des parties, un rapport technique et matériel parfois considérable.

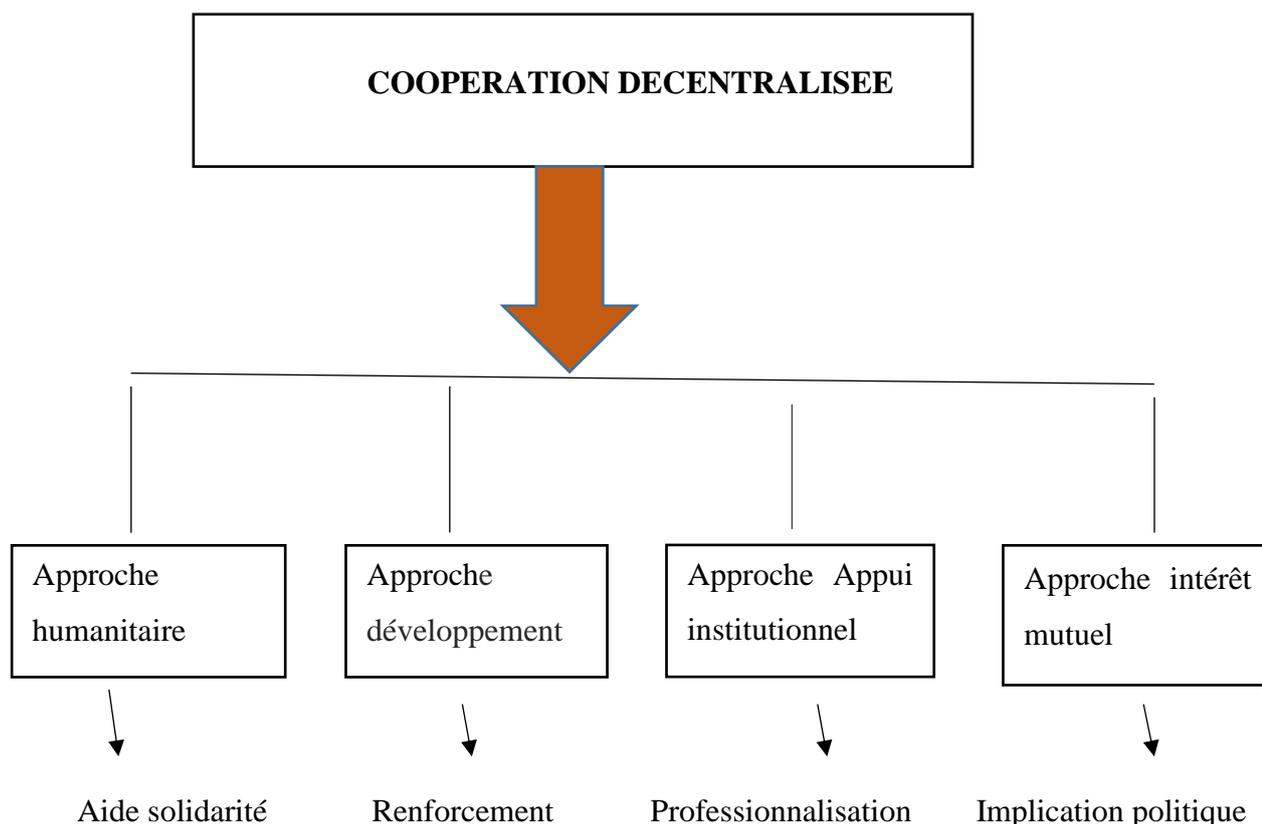
2. Les différentes approches de la coopération décentralisée

Les pratiques de la coopération décentralisée ont beaucoup évolué au fil du temps, en termes de modalités et de domaines d'interventions. Cependant, une analyse de la posture des collectivités territoriales dans leurs relations permet d'identifier quatre approches qui révèlent les pratiques de la coopération décentralisée reflétant les évolutions de nature et d'objectifs

⁶ L'objectif principal cette convention est de favoriser l'accès des produits agricoles et miniers d'exportation de la zone ACP (Afrique, Caraïbe et Pacifique) au marché européen. Il s'agit ainsi d'aider pour le développement commercial de ces pays tout en veillant à la préservation de leur autosuffisance alimentaire.

des partenariats. Leur analyse permet d'appréhender les domaines d'intervention des relations extérieures des collectivités territoriales qui ne cessent d'évoluer en fonction des enjeux du moment. Cependant, nous avons noté quatre approches d'intervention de la coopération décentralisée.

Figure 2 : Domaine d'intervention de la coopération décentralisée



2.1. L'approche humanitaire

L'action humanitaire a été privilégiée dans les relations entre les collectivités du Nord et celles du Sud vers les années 70. Ce type de coopération a pour objet de soulager les populations vivant dans la misère. Elle vise à subvenir à leurs besoins et à améliorer leurs conditions de vie. Cette approche se caractérise par l'envoi de médicaments, d'ouvrages scolaires, la construction de certains bâtiments administratifs, la mise en place de banques de céréales villageoises... Cette dimension de la coopération reste encore présente aujourd'hui et prend la forme d'une « aide solidarité », envoi d'objets en nature et financement de petites infrastructures : puits, blocs scolaires, centres de santé (...) il est appelée aussi « coopération container ». C'est dans ce contexte qu'affirme B.HUSSON (2000, p.2) :

Pour certain, la coopération décentralisée est un moyen de "rapprochement entre les hommes", une "école de solidarité", "un espace de rencontre interculturel"(...) La coopération décentralisée ouvre à des rapports de solidarité et à une meilleure connaissance mutuelle entre les hommes. Dans ce cas, les collectivités territoriales interviennent surtout dans les domaines de "l'aide solidarité" (envoi d'objets en nature : livres, matériel médical, matériel de transport, etc.) et pour le financement de petites infrastructures (puits, écoles, centres de santé, etc.).

Cette forme de coopération prend peu ou pas en compte le renforcement de la collectivité partenaire. Elle concerne les relations entre collectivités des territoires les plus riches en direction de collectivités des territoires les plus pauvres.

2.2. L'approche développement

Par cette approche, la coopération décentralisée évolue vers l'aide au développement. Le but de cette coopération est de rendre moins dépendantes de l'extérieur les populations des zones concernées. Elle constitue essentiellement trois objectifs :

- valoriser les ressources locales ;
- accompagner l'émergence d'organisations ;
- favoriser les échanges entre les peuples.

Les actions soutenues prennent la forme de projets de développement dans leurs modalités et leur financement :

- appui à la mise en place d'infrastructures ;
- réponses aux besoins identifiés par les populations ;
- participation de celles-ci aux choix des priorités...

Elles portent sur tous les domaines de la vie sociale en apportant des soutiens à l'organisation de services collectifs. Elles concernent rarement les dynamiques économiques. Leurs interventions se manifestent souvent par la réalisation d'infrastructure comme des marchés, des postes de santé, l'amélioration de l'hydraulique rurale ou urbaine, des contributions pour le fonctionnement de l'école ou la constitution de fonds pour des GIE ou des associations, la collecte et le traitement des ordures ménagères etc.

2.3. L'approche institutionnelle

Cette approche de coopération s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre effective des politiques de décentralisation dans beaucoup de pays africains. Ainsi, conduit les collectivités françaises et d'autres collectivités francophones du Nord (Canada, Belgique,

Italie, Espagne, Suisse ...) à mener des actions de coopération décentralisée. Elles réorientent leur appui vers le renforcement institutionnel de leur collectivité partenaire du Sud. Il s'agit donc d'accompagner les collectivités du Sud dans l'édification et la gestion de services collectifs, dans l'animation, dans la gestion des institutions municipales,....Comme l'a affirmé C. Mestre et C. Lajarge (2014, p.6) :

« La coopération vise le renforcement des compétences de la collectivité partenaire pour qu'elle assume au mieux ses responsabilités, et opte pour le recours systématique à des compétences nationales, privées ou publiques, pour la réalisation des actions.». C'est ainsi que certaines coopérations décentralisées ont opté pour s'insérer pleinement dans les politiques nationales d'appui à la décentralisation. Elle devient un moyen pour les collectivités partenaires d'échanger entre elles pour puiser dans leurs expériences respectives pour être mieux à même de jouer pleinement leur rôle d'institutions publiques au service de leurs habitants.

2.4. L'approche intérêt mutuel

C'est la nouvelle approche de la coopération décentralisée. Elle répond à la recherche d'une approche où la coopération décentralisée devient un enjeu de politique publique locale pour les entités territoriales locales des partenaires. Elle peut emprunter deux directions.

Dans le premier cas, la coopération permet aux Collectivités locales de répondre, par leur action de coopération décentralisée, à leurs enjeux de territoire, que ce soit sur des problématiques de participation des citoyens, sur des questions sectorielles liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine.

Dans le second cas, chaque collectivité identifiant ses propres enjeux et ceux de l'autre, et valorisant la coopération décentralisée en fonction de ses enjeux propres : ouverture internationale des citoyens du Nord et renforcement institutionnel des collectivités du Sud, par exemple mobiliser les jeunes pour lutter contre l'exclusion. On constate alors que la coopération décentralisée passe d'une relation à un sens unique à une relation mutuelle. Finalement, elle débouche logiquement sur l'intégration de la coopération décentralisée dans les dynamiques locales au niveau de deux collectivités partenaires.

Selon CIEDEL (2014, p.6) :

Cette évolution vers une coopération d'intérêt mutuel, est fortement liée au fait que depuis 2008, les entités territoriales des pays du Nord sont soumises à une tension sur leurs ressources financières qui est de plus en plus forte et donc à un besoin de rendre compte aux contribuables, de tout fonds investis.

En somme, il convient de retenir que ces différentes approches ne sont pas exclusives les unes des autres. Les domaines couverts par la coopération décentralisée sont désormais extrêmement variés et concernent les développements économiques, ruraux ou urbains et englobent simultanément plusieurs secteurs de compétence et d'expertise des acteurs locaux, notamment dans l'enseignement, la culture et la santé. Depuis quelques décennies, cette forme de coopération a gagné tout l'espace francophone du Nord comme du Sud, qualifiée d'ailleurs de coopération de proximité.

3. Les acteurs de la coopération décentralisée

La coopération décentralisée étant une coopération internationale entre entités décentralisées, fait des collectivités territoriales les acteurs principaux. Il s'agit des entités créées par l'État qui dispose d'une autonomie à la fois, juridique, organique et fonctionnelle sur la base du principe de la libre administration. Le niveau de la décentralisation ainsi que les collectivités peuvent varier d'un État à un autre. Par exemple au Sénégal, en vertu de la loi de 1996 les collectivités locales sont la région, la commune et la communauté rurale. Toutefois, avec l'Acte III de la décentralisation de 2013, on assiste à la suppression de la région et des communautés rurales comme collectivités territoriales, au profit d'une départementalisation et d'une communalisation sur l'ensemble du territoire sénégalais. Des régions et communautés rurales, on aboutit à la mise en place des communes et départements comme collectivités locales.

Au Sénégal avant la réforme de 2013, la loi de 1996 fait de la région l'acteur principal pour la coopération décentralisée. Toutefois, il revient aux départements et aux communes de passer des conventions de coopération internationale. En plus des collectivités locales, d'autres acteurs y interviennent nécessairement, il y a l'exemple :

- des établissements scolaires ;
- des associations ;
- des ONG ;
- des structures de santé.

L'État a mis en place des institutions grâce à la création des structures d'encadrement des relations extérieures des collectivités territoriales. On peut citer également :

- La direction de la coopération décentralisée ;
- Le ministère de la décentralisation et des collectivités locales ;
- Le ministère de la coopération et des affaires étrangères;
- Les Agences Régionales de Développement (A.R.D).

CHAPITRE II: L'HISTORIQUE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE DANS LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR

Dans ce chapitre, nous revisiterons d'une part l'historique de la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor et, d'autre part, les facteurs déterminants de ces accords, autrement dit « qu'est ce qui a poussé la commune à nouer des accords de coopération avec ces villes? »

1. Historique de la coopération décentralisée dans la commune de ziguinchor

La ville de Ziguinchor développe depuis 1956, une politique de jumelage et de coopération décentralisée avec des villes à travers le monde. Ces coopérations sont souvent **bilatérales ou multilatérales** et elles interviennent dans plusieurs domaines allant de la santé, la formation, les visites d'échange, le financement en passant par les infrastructures, etc.

Il est important de noter que le jumelage est un contrat moral entre deux communes sans limite dans le temps qui recouvre un champ d'actions pluridisciplinaires et la participation directe des personnes ou de leurs groupements aux échanges. Le jumelage est ouvert à toutes les catégories de population et d'acteurs locaux comme des écoles, des associations ou des structures de santé (en collaboration de leurs autorités). Il établit ainsi une relation d'amitié durable entre deux communes, scellée entre les citoyens en collaboration avec leurs autorités et les associations locales et les populations.

Dans le cadre d'un jumelage, les collectivités recherchent ce qui peut les unir, ce qu'il y a de similaire sur leur territoire comme la superficie, la population, la localisation, les centres d'intérêts etc.

Alors que, la coopération décentralisée est une forme de partenariat basé sur des réformes et des conventions. L'originalité de la coopération décentralisée en est que l'État a ses règles à imposer à posteriori. En effet, la reconnaissance juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales s'est accompagnée de la délimitation par l'État de ses propres règles.

Cependant, la commune de Ziguinchor a signé une dizaine de protocoles de coopérations avec plusieurs villes situées dans différents continents notamment en Afrique, en Europe et en Amérique. Dans le cadre de ces protocoles de coopération signés avec la commune de Ziguinchor, il est difficile de connaître les origines exactes de ces accords. La commune ne conserve pas souvent des traces écrites des protocoles de coopération et de jumelage.

Tableau 3 : Les villes partenaires et domaines d'interventions dans la commune de Ziguinchor

Villes partenaires de la commune de Ziguinchor	Années de convention	Domaines d'intervention
Saint-Maur-des-Fossés (France)	1966	éducation, santé et infrastructures
Rimini (Italie)	1974	Infrastructure, sport
Gao (Mali)	1767-1968	Echanges Culturel.
Le comte prince George en Maryland aux USA	1987	Financement ; santé et matériels
Viana do Castelo au Portugal	1988	Quelques dons,
Cap-Vert	1997	Pas d'interventions et réalisations
Sambreville (Belgique)	2005	Financement et appui institutionnel
La Rochelle (France)	2010	Aménagement du territoire, formation et transport.
Havre (France)	2017	Développement social urbain ; éducation ; agriculture périurbaine ; sport et assainissement.
Villes de Compiègne en France et de Larache au Maroc	2017	Economique, social, santé, éducation, culture, gestion du patrimoine et appui aux initiatives communautaires.
Bouaké (Cote d'Ivoire)	2018	Culturel, développement urbain intégrés et échange d'expérience.
Évreux (France)	2018	Assainissement, santé, sport, culture et développement urbain.

La ville d'Agde et la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée (France)	2019	Environnement, Climat et Energie particulièrement dans le domaine de l'Eau, l'Assainissement et les déchets
--	------	---

Source : Enquête de terrain, Racky Ly, 2023.

2. Les facteurs déterminants ces coopérations décentralisées

Les facteurs qui ont poussé la commune de Ziguinchor à nouer des accords de coopération sont multiples. Cependant, nous pouvons les regrouper en quatre (04) catégories :

- D'abord le besoin de s'ouvrir aux autres pour s'enrichir de leur expérience ;
- Ensuite il y a des facteurs d'ordre affectifs et culturelles ;
- Puis, des facteurs d'ordre économiques ;
- Enfin, des facteurs d'ordre social.

2.1. Le besoin de s'ouvrir aux autres

Étant conscient qu'avec la mondialisation, aucun peuple, aucune nation ne peut vivre en autarcie. Le législateur sénégalais a fait œuvre utile en prévoyant à l'article 336 du code des collectivités local (CCL) la possibilité de s'ouvrir au monde extérieur. Cependant, cette possibilité qui leur est offerte reste soumise d'une approbation préalable du représentant de l'État pour tout engagement supérieur ou égal à 100 millions. Cela signifie sur la base de cet article, l'État, tout en accordant aux collectivités locales la possibilité de collaborer avec des partenaires étrangers, il vise également à réduire considérablement leur responsabilité internationale.

Généralement, les collectivités locales n'ont pas d'engagement financier avec leurs partenaires. La plupart de leurs protocoles d'amitié et autres actes de jumelages qu'elles signent, sont simplement motivés par un besoin de s'ouvrir à l'étranger pour s'enrichir de leur expérience

La commune de Ziguinchor peut beaucoup apprendre de ses partenaires extérieurs en termes de recouvrement de taxe municipale, le nettoyage et le traitement des ordures, la construction de marchés et d'hôpitaux et leur entretien

2.2. Les facteurs d'ordre économique

L'une des facteurs prédominants qui doit beaucoup influencer les autorités municipales sur le choix de leurs partenaires extérieurs de la commune est sans doute le facteur économique.

Bien conscient que la commune de Ziguinchor a beaucoup souffert par manque de stabilité politique causé par la guerre du MFDC qui a duré plus de trente-ans, l'économie de la commune reste dérisoire. Cependant, pour combler ce problème économique, la commune de Ziguinchor a opté à s'ouvrir des villes de pays développés comme Saint-Maur-Des-Fossés, Comte du Prince George ; Rimini etc., afin d'attirer des investissements sur le territoire communal et de profiter des opportunités que ces villes leur offrent sur tous les plans.

2.3. Les facteurs d'ordre social

Les facteurs d'ordre social déterminent les rapports que les villes entretiennent surtout quand il s'agit d'une relation entre ville d'un pays en voie de développement et d'une ville issue d'un pays développée.

En effet, face à l'insuffisance des ressources, les communes des pays en voie de développement sont toujours à la quête d'un partenariat avec des villes de pays développés pour qu'elles puissent être assistées dans leur mission. La commune de Ziguinchor n'échappe pas à la règle puisqu'elle a signé des protocoles de jumelages avec des villes de pays développées, fondés en quelques sortes sur l'amitié, la bienveillance, la solidarité et la générosité. Cela débouche à l'octroi de beaucoup de dons de toutes natures ; des financements, des baptêmes de rues, des échanges culturels, etc.

2.4. Les facteurs d'ordre affectif et culturel

Dans ce domaine, il est important de se poser la question suivante: pourquoi la commune de Ziguinchor a signé des protocoles de coopération avec des villes françaises, portugaises ; africaines, américaines et non avec des villes russes, coréennes et Taiwanaïses. Cela nous a suscité beaucoup de réflexions, et les réponses que l'on pourrait donner à cette question sont d'abord d'ordre affectif, pour des raisons liées au passé colonial et pour des raisons culturelles avec le rapprochement linguistique, etc.

En effet, la colonisation a laissé souvent des traces ineffaçables comme la langue ; l'administration, l'éducation, etc. Cela facilitera les échanges et la communication entre les villes. On peut prendre l'exemple de la coopération avec des villes françaises qui sont les plus récurrents et plus visibles.

Pour des raisons d'ordre affectif, on peut l'expliquer également par le rapprochement de deux villes comparées de leur passé colonial par le fait d'avoir le même envahisseur ou même, des fois, par le fait d'avoir collaboré ensemble dans leur lutte pour la libération.

Prenons l'exemple du Cap-Vert qui a été colonisé par les Portugais de même que Ziguinchor avant de revenir au Français grâce à un accord signé en 1886. C'est également le cas de

Ziguinchor et Gao deux villes de pays différents conquis par les français. Dès lors, c'est tout à fait normal que ces villes ont cette envie de jumeler entre eux.

Pour des raisons d'ordre culturel, nous pouvons l'expliquer par le rapprochement culturel entre les deux villes. Prenons l'exemple sur la coopération entre la commune Ziguinchor et la commune de Gao, on voit nettement qu'il existe des ethnies et des langues similaires dans ces deux communes comme le peulh, le mandingue, le Sarakolé, etc.

CHAPITRE III: LA CONTRIBUTION DE LA COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR

C'est le chapitre le plus pratique de ce travail de mémoire car, c'est ici que l'on analyse les données recueillies sur le terrain. C'est aussi à ce niveau qu'on attend du chercheur qu'il marque son empreinte. Pour se faire, nous allons procéder à la présentation de chaque ville partenaire de façon partielle puis, démontrer leur contribution en se basant sur les interventions et les réalisations de chaque coopération.

1. La ville de Saint-Maur-des-Fossés

Le partenariat entre la ville de Ziguinchor et celle de Saint-Maur-des-Fossés remonte en 1966, année à laquelle un protocole d'amitié a été signé entre les deux villes. C'est la plus ancienne et la plus importante des coopérations que la commune a nouée dans l'histoire.

Au cœur de l'Île-de-France, la ville de Saint-Maur-des-Fossés est située à 14 km au sud-est du centre de Paris. Saint-Maur-des-fossés est une commune urbaine, elle appartient à l'unité urbaine de Paris, une agglomération interdépartementale regroupant 411 communes et 75 833 habitants (recensement 2019). Elle fait partie des communes denses, au sens de la grille communale de densité⁷.

En effet, Les relations entre les deux villes sont restées constantes et régulières depuis quelques années. La contribution de cette coopération est axée sur l'éducation, la santé et les infrastructures :

- **L'éducation**
- Une aide scolaire dédiée aux orphelins victimes du naufrage du bateau le JOOLA ;
- Un échange des écoles de Ziguinchor et de Saint-Maur-des-Fossés qui se résulte par un séjour des professeurs et des élèves dans la ville de Saint-Maur-des-Fossés ;
- Des bourses d'études octroyées aux élèves et étudiants de la commune de Ziguinchor ;
- Dotations des fournitures scolaires aux établissements de la commune de Ziguinchor.

Lors de son déplacement à Ziguinchor en 2009, Monsieur **Plagnol**, ancien Maire de Saint-Maur, a pu constater que les écoles de la ville devaient être restaurées, voire reconstruites. Le comité de jumelage de la Commune de Ziguinchor et la municipalité de

⁷ Ville de Saint-Maur-des-Fossés. (s. d.). Consulté 22 septembre 2023, à l'adresse <https://www.saint-maur.com/>

Saint-Maur se sont donc engagés à réhabiliter les établissements scolaires de la ville afin d'améliorer les conditions matérielles d'apprentissage. Chaque année depuis 2011, le programme *une classe, un bâtiment*, est restauré grâce à l'aide de la municipalité de Saint-Maur-des-Fossés.

Un Programme pluriannuel de réhabilitation partielle des écoles de la commune de Ziguinchor a été mis en place par la ville de Saint-Maur. Et il a comme objectif d'améliorer les conditions scolaires des écoliers de la ville de Ziguinchor car les élèves sont accueillis dans des bâtiments qui sont souvent dégradés et les conditions pour enseigner sont de ce fait assez mauvaises.

La sécurité des élèves et les conditions sanitaires sont incertaines : toitures délabrées, absence de clôture, peintures des tableaux rendant la lisibilité difficile... Les actions mises en place pour cet objectif sont :

- Action 1** : identification participative de l'établissement à réhabiliter ;
- Action 2** : réhabilitation de l'établissement ;
- Action 3** : sensibilisation auprès des directeurs d'école sur les modalités d'entretien.

Tableau 4: Répartition du financement de ce programme

<u>Nom du financeur</u>	<u>Montant en euros</u>	<u>Année</u>
Ziguinchor	600	1966
Autre	4500	1966
Saint Maur des Fosses	12900	1996

Coût total du partenariat (suivant les montants donnés dans le tableau s'élève à 18000 € soit 11 700 000 FCFA.

Source: commission nationale de la coopération décentralisée/
<https://www.pastel.diplomatie.gouv.fr>

- **Infrastructures, santé, et matériels**
- le symbole vivant de la coopération entre la commune de Ziguinchor et la commune de Saint-Maur-des-Fossés est la construction du plus grand marché de Ziguinchor qui porte le nom de Saint-Maur-des-Fossés. Ce marché est composé de plus de 300

magasins selon M. Diop, le chargé des infrastructures du marché Saint-Maur et il joue un rôle très important en termes de mobilisation des ressources à travers les taxes et locations ;

- la construction et l'équipement du dispensaire de Kandialang ; ce dernier est composé de 03 bâtiments plus précisément d'un poste de santé avec la pharmacie, d'une maternité et d'un bâtiment dédié au chef de service ;
- l'envoi de médecins de différentes spécialités pour des consultations gratuites dans trois dispensaires périphériques de Ziguinchor notamment Tilène, Kandialang et Lyndiane ;
- Soutien à l'action des groupements de promotions féminines (GPF) de Ziguinchor par la prise en charge de l'installation et de l'abonnement internet.

Photo 1 : Marché Saint-Maur-des-Fossés de Ziguinchor



Source : photos prises par Racky LY ,2023.

Photo 2 : Dispensaire de Kandialang construit par la ville de Saint-Maur-Des-Fossés.



Source : Photos prises par Racky LY, 2023.

2. La Ville de Rimini en Italie

Ce jumelage a eu lieu depuis le 8 juin 1974. Rimini est une ville située sur la côte adriatique de la région italienne d'Émilie-Romagne. Elle doit sa réputation à ses plages bordées de boîtes de nuit et à ses eaux peu profondes.

C'est un important réseau routier qui fait de la ville de Rimini et ses environs le pôle d'attraction des intérêts militaires, économiques, politiques et culturels tout au long des âges et le centre le plus dynamique et moderne de l'industrie touristique italienne. Au début du 20^{ème} siècle⁸, la ville qui, pendant des siècles s'était limitée à une activité agricole, se met à installer quelques industries : briques, tuiles, engrais, manufactures de tabac, travail du cuir et d'autres, auxquelles s'ajoutent dans la seconde moitié du siècle des usines de chemins de fer. Cette coopération est matérialisée par :

- la construction d'une salle de spectacle avec bar restaurant baptisé « jardin Rimini » ;
- l'envoi d'entraîneurs sportifs (basket et football) ;
- des dons d'équipements sportifs ;
- à travers la participation d'un médecin italien à la mission médicale de Saint-Maur ;
- dons d'ordinateurs au lycée Oumar Lamine Badji de Djibock ;
- Des visites de délégations réciproques entre les deux communes ;
- Un soutien à l'ONG italienne CAOSPE qui intervient à Ziguinchor.

3. La ville de Gao au Mali

C'est la plus vieille coopération Sud-Sud de la commune de Ziguinchor. Ce jumelage ancien date de 1967-1968. GAO a été fondé vers 670 sur la rive gauche du Niger et devient au 11^{ème} siècle la capitale de l'empire du songhai⁹ avant de passer sous la règle de l'empire du mali. Gao est une cité caravanière et centre commercial important vouée à l'exportation des produits de l'élevage de la région sous forme de bétail, peaux et lainage.

L'un des symboles vivants, d'amitié et de solidarité entre la commune de Ziguinchor et Gao reste sans conteste la fameuse « place de GAO ». Elle est située au cœur de Ziguinchor et accueille la quasi-totalité des manifestations populaires de la ville, par exemple, les grandes

⁸ Rimini, Rimini, Émilie-Romagne, Italie - DB-City : Toutes les infos sur les Pays, Régions, Villes et Villages. Consulté 22 septembre 2023, à l'adresse <https://fr.db-city.com/fr.db-city.com/Italie--%C3%89milie-Romagne--Rimini--Rimini>.

⁹ Universalis, E. (s. d.). GAO. Encyclopædia Universalis. Consulté 25 septembre 2023, à l'adresse <https://www.universalis.fr/encyclopedie/gao/>

cérémonies religieuses comme les Gamous, les prières des fêtes de korité et tabaski, les rassemblements politiques, culturels et sportifs comme des concerts, des meetings, des foires, des tournois de foot, etc.

Un terrain de basket a été récemment implanté dans ce local. De la même manière, il existe une place célèbre à GAO qui porte le nom de Ziguinchor

Photo 3: La place de GAO



Source : Photo prise par Racky LY, 2023.

4. La ville de Sambreville en Belgique

La commune de Ziguinchor a noué un accord de coopération décentralisée avec Sambreville en 2005. Sambreville est une commune de Belgique située en Région wallonne dans la province de Namur. La commune est créée le 1^{er} janvier 1977 par la fusion de plusieurs communes. Située de 65 km au sud de Bruxelles, à 25 km à l'ouest de Namur et 20 km à l'est de Charleroi, sur les rives de la Sambre. Particularité issue de la fusion des communes, en 1977 : il n'y a pas de village du nom de Sambreville. Née de la réunion de plusieurs villages baignés par la Sambre, la commune a pris ce nouveau nom comme point commun des entités.

L'Altitude de Sambreville varie de 95 m (sur la grande place d'Auvelais) à 191 m (au seuil de l'église d'Arsimont). Des reliefs artificiels ont vu le jour tout au long de l'exploitation houillère dans les villages de la commune¹⁰.

Le partenariat entre la commune de Sambreville et Ziguinchor s'oriente vers des approches :

- d'appui financier avec des financements de microcrédits ;
- d'appui institutionnel à travers le renforcement de capacité et des formations ;
- d'aide au développement avec la création d'une structure pour le développement local.

En effet, la commune de Ziguinchor s'est dotée depuis le 22 avril 2008 grâce à son partenaire belge, d'une structure opérationnelle de gestion du processus de développement local, en créant la Direction du Développement Local (DDL). Cette direction est un lieu de rencontres, d'échanges et de concertations entre élus locaux, techniciens et société civile dans le cadre d'un travail concret et coordonné pour le développement de la commune. Elle se doit d'adopter une approche globale et transversale qui vise le développement intégré de l'espace communal.

Le personnel de cette structure est composé du directeur, de deux chargés de programme et d'un agent administratif. La direction assure une mission d'appui à la maîtrise d'œuvres des projets initiés par la commune, le suivi évaluation du plan de développement communal et réfléchit à une prospective spatiale. En global, cette direction est chargée de développer une stratégie de promotion du développement économique communal, de définir une politique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine communal.

5. La ville de Viana do Castelo au Portugal

Le jumelage entre ces deux villes a été initié en 1988 compte tenu de passé colonial portugaise de la ville de Ziguinchor, les traces laissées par ce colonisateur demeurent ineffaçable. Dès lors, rien d'étonnant que la ville de Ziguinchor s'ouvre à une vieille cité portugaise.

Viana do Castelo est une municipalité du Portugal, située dans le district de Viana do Castelo et la région Nord du Minho. Elle dispose en outre d'une façade maritime, à l'ouest, sur l'océan Atlantique. La ville possède une forte tradition maritime, notamment par l'existence

¹⁰ Sambreville, Namur, Wallonie, Belgique - DB-City : Toutes les infos sur les Pays, Régions, Villes et Villages. (s. d.). Consulté 23 septembre 2023, à l'adresse <https://fr.db-city.com/fr.db-city.com/Belgique--Wallonie--Namur--Sambreville>.

de ses chantiers navals. Elle compte 88 725 habitants en 2011. L'économie municipale est principalement basée sur la pêche, la réparation et la construction navale, les activités portuaires, l'agro-pastorale, la sylviculture, l'industrie alimentaire, le commerce de détail, les services publics et privés (panneaux et assurances) et dans le tourisme (restauration et hôtellerie), ainsi que l'administration locale. Ce jumelage a abouti à :

- un échange de délégation entre les deux communes ;
- un étudiant de la commune de Ziguinchor a bénéficié d'une formation en tourisme.

Au final, ce jumelage est malheureusement mis en veilleuse à cause de l'instabilité des équipes municipales au Portugal.

6. La ville Comte du prince Georges (Maryland aux USA)

C'est en 1987, année à laquelle la commune de Ziguinchor et celle de Comte du prince Georges aux Etats-Unis ont signé un accord d'amitié plus précisément le 08 septembre 1987. Le comté du Prince Georges est un comté de l'État du Maryland aux États-Unis. Il est situé dans le sud de l'État, immédiatement au nord et à l'est de Washington, DC. Le comté est nommé en l'honneur de Georges de Danemark, le mari de la reine Anne de Grande-Bretagne. Son nombre d'habitants est estimé de 955 306 en 2021¹¹.

C'est une communauté en pleine expansion dans le Maryland où il joue un rôle de leader incontesté dans les domaines culturel et économiques. La ville s'étend sur près de 250km et est stratégiquement située dans l'enceinte du couloir de la technologie entre Baltimore et Washington. Pour cela elle offre un réseau d'affaires inespéré grâce à ces bons états de routes et de moyens de transport qui lui permettent un accès facile au centre des affaires. Son système éducatif est performant, la ville est connue également par sa tradition en matière de sport équestre.

En effet ce jumelage se caractérise par des dons, des échanges et d'appui financiers. On peut noter :

- Un envoi régulier de matériel médical depuis 2006 d'une valeur de 460 millions, il s'agit des chaises et des fauteuils roulants, des fauteuils dentaires, des béquilles, des tables d'examen, des chaussures orthopédiques, des masques à oxygène, des lits et matelas ainsi que tout un arsenal d'outils et instruments de laboratoire ;

¹¹ Comté Prince George's, États-Unis, Maryland - DB-City : Toutes les infos sur les Pays, Régions, Villes et Villages. (s. d.). Consulté 22 octobre 2023, à l'adresse <https://fr.db-city.com/fr.db-city.com/%C3%89tats-Unis-Maryland--Prince-George's>.

- Un lot de 100 ordinateurs a été offert au collège Sacré-Cœur de Ziguinchor ;
- Un soutien financier a été également accordé pour initiatives génératrice de revenu et GIE pour les femmes de Ziguinchor ;
- Une visite de la délégation dans la commune de ziguinchor.

7. La ville de Saint-Felipe aux îles du Cap-Vert

Le protocole d'amitié signé entre la commune de Ziguinchor et celle de saint-Felipe date du 25 juillet 1997. Saint- Felipe est une municipalité du Cap-Vert, située sur l'île de Fogo, dans les îles de Sotavento. C'est la plus ancienne et la plus étendue des trois municipalités de l'île. Son siège se trouve à São Filipe. Sa population est estimée de 22 248 habitants lors du recensement de 2010.¹²

Cette coopération reste dans les tiroirs après des échanges de délégation entre les deux communes. On note ni d'interventions et ni de réalisations pour cette coopération.

8. La ville de Bouaké en Côte d'Ivoire

Bouaké est une ville du centre de la Côte d'Ivoire, située à 350 km environ d'Abidjan. La population bouakéenne (ou bouakoise), est constituée essentiellement de Baoulés originaires du Ghana. Chef-lieu du département homonyme et de la région du Gbêkê, avec une population d'environ 832 371 habitants et environ 1,5 million d'habitants en comptant toutes les localités agglomérées qui y sont rattachées, c'est la deuxième ville la plus peuplée du pays après Abidjan. Appelée capitale des populations d'ethnie baoulé, Bouaké était restée, de 2002 à l'élection présidentielle de fin 2010, sous contrôle des Forces armées des forces nouvelles, et était devenue la capitale de la rébellion.¹³

La commune de Ziguinchor et celle de Bouaké ont signé leur acte de coopération depuis le 04 septembre 2018. Cette coopération est axée sur un projet de **développement urbain intégré et échange d'expérience**. Leurs domaines d'intervention et réalisations sont principalement axés sur:

- Des missions de contact mutuelles ;
- Des baptêmes de Rue réciproques (en Aout et novembre 2021) ;

¹² District Viana do Castelo, Portugal - DB-City : Toutes les infos sur les Pays, Régions, Villes et Villages. (s. d.). Consulté 22 décembre 2023, à l'adresse <https://fr.db-city.com/fr.db-city.com/Portugal--Viana-do-Castelo>.

¹³ Universalis, E. (s. d.). BOUAKÉ. Encyclopædia Universalis. Consulté 22 décembre 2023, à l'adresse <https://www.universalis.fr/encyclopedie/bouake/>.

- Organisation à Ziguinchor d'un mini forum sur les opportunités partenariales entre les acteurs territoriaux des deux CT ;
- Mise en place d'un comité de coopération économique dans les deux CT avec
- l'implication active des chambres consulaires et des structures d'encadrement (ARD).

Photo 4 : Rue baptisée Ziguinchor à Bouaké



Source : <https://jumelages-partenariats.com/images/logo.png>

Photo 5 : Rue baptisée Bouaké à Ziguinchor



Source : Photo prise par Racky LY, 2023.

9. La ville de Havre

Havre est une commune du nord-ouest de la France située dans le département de la Seine-Maritime en région Normandie. Elle se trouve sur la rive droite de l'estuaire de la Seine, au bord de la Manche. Il est la commune la plus peuplée de Normandie mais avec 233 414 habitants au dernier recensement de 2019¹⁴, son unité urbaine est la deuxième agglomération la plus importante de la région, la quinzième au niveau national, et deuxième sous-préfecture française Reims.

La commune de Ziguinchor a signé cette convention de coopération en 2017. Cette coopération est axée sur des projets et programmes de développement social urbain, d'éducation, d'agriculture périurbaine, de sport et assainissement. Ces derniers sont financés grâce à l'appui du Ministère De l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) français dans le cadre des Appels A Projets (AAP) (2021-2022) et la Délégation pour l'Action Extérieure Des Collectivités Territoriales (DAECT) pour des « programmes de coopération décentralisée ».

Cette coopération décentralisée à pour perspectives de travailler avec les jeunes pour mieux maîtriser les divers problèmes de ces derniers et de renforcer leurs capacités à contribuer à la gouvernance de la cité. Ces interventions et réalisations tournent autour :

- Des missions réciproques de contact ;
- Mise en œuvre du projet de mobilité internationale et de volontariat au service civique des jeunes qui a pour thème : « **mobilité réciprocité, une opportunité d'enrichissement et un levier d'action pour le développement des politiques publiques en faveur de jeunesse** » Piloté par la mission locales le Havre estuaire littoral. Sur ce projet deux jeunes filles de Ziguinchor ont été envoyées en Havre par la mairie pour une durée de six (06) mois (de janvier en juillet) 2022 dans le cadre de l'**AAP Jeunesse VII**. Elles sont sélectionnées par la Mission locale sur la base d'un appel à candidature fait par la mairie et France volontaire. Et réciproquement deux jeunes Havrais seront envoyés à Ziguinchor pour une durée de quatre mois ;
- Mise en œuvre du projet expérimental clés en main d'appui à l'élaboration qui a pour thème : « **Economie circulaire, gestion des déchets** » piloté par l'ONG Horizons Solidaires et la mise en place d'un système participatif de gestion des déchets et

¹⁴ Le Havre, Seine-Maritime, Normandie, France - DB-City : Toutes les infos sur les Pays, Régions, Villes et Villages. Consulté 22 décembre 2023, à l'adresse <https://fr.db-city.com/fr.db-city.com/France--Normandie--Seine-Maritime--Le-Havre>.

d'amélioration du cadre de vie pour cinq (05) communes bénéficiaires au Sénégal dont quatre (04) dans la région de Ziguinchor. Dans le cadre de ce projet piloté par Horizon Solidaire, deux jeunes Sénégalais et Havrais seront sélectionnés pour des missions de 09 mois dont 03 mois au Sénégal et 06 mois en Havre ;

- Participation à la Construction des infrastructures sportives et de loisirs (espaces de jeu, foyers des jeunes, salles de danse) à Diabir, Alwar, Kandé, Lyndiane et Kansaoudy ;
- Intégration dans le cadre Zig City Center, l'envoi d'une professionnelle de boxe pour le déploiement des activités d'Emergence « Le Havre » pour l'inclusion et l'intégration des jeunes par le sport.

10. La ville d'Évreux

La charte de partenariat entre les deux communes a été signée le 22 septembre 2018. La ville d'Évreux se trouve dans le département français en région Haute Normandie, dans la nouvelle région Normandie. Évreux compte environ 50 800 habitants, sa superficie est de 26,46 km². Son altitude par rapport au niveau de la mer est comprise entre 57 et 147 m. Sa densité de population était de 49.426 habitants en 2010 (Source INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economique). L'un des plus récents partenariats signés dans la commune de Ziguinchor. Cette coopération intervient dans le domaine de l'assainissement, la santé ; le sport, la culture et le Développement urbain.

Depuis sa mise en place, deux chantiers jeunes, le chantier de construction en BTC de la maison d'Évreux à Ziguinchor a été débuté. Un signe fort de la coopération qui permet par la suite d'engager plusieurs projets comme :

- Mise en place d'un volontaire international (service civique) ;
- Loger des futurs participants de chantier jeunes ;
- La formation d'infirmières ;
- Le dossier sur l'inclusion de jeunes de Ziguinchor par le sport et la culture ;
- Un futur projet sur l'eau et l'assainissement dans le quartier de Koboda.

Cependant, les interventions et les réalisations de cette coopération décentralisée s'élaborent comme suit :

- Des missions de contact réciproques réalisées ;
- Construction en cours de la Maison de Coopération d'Évreux à Ziguinchor. Cette maison sera construite en BTC (Brique de Terre Compressée) qui est à la fois

économique et répond aux normes environnementales et aux effets des changements climatiques ;

NB : Cette maison sera le point de départ pour la mise en place d'un volontaire sur place. Un point de rencontre pour la jeunesse des deux communes et un lieu d'élaboration de projets sociaux, jeunesse et culturelles. C'est également une maison témoin pour la population, une façon de construire de manière écoresponsable et moins coûteux.

- Mise en œuvre en cours du projet sélectionné dans le cadre du dispositif conjoint franco-sénégalais d'Appui à la coopération décentralisée (modernisation du cadastre municipal de Ziguinchor, diagnostic social axé sur une politique territoriale de la jeunesse) ;
- Rénovation et équipement du poste de santé de Kandé ;
- Accompagnement de l'association Spécial Olympiques à travers l'inclusion par le sport ;
- Encadrement des enfants en situation de Handicap ;
- Distribution de matériel, de bons à la population et aux écoles ;
- Chantier dans la bibliothèque : Création des étagères, étiquetage des livres, rangement, installation des ordinateurs ;
- Chantier espace culture / média : Aménagement espace wifi, pose première pierre Module maison des Cultures urbaines et sensibilisation sur la gestion des déchets, rencontre amicale match de foot.

En effet, au-delà de ces interventions et réalisations, plusieurs perspectives ont été fixées par cette coopération. Elles sont les suivantes :

- Favoriser la mobilité internationale des jeunes talents culturels ;
- Promouvoir un partenariat interuniversitaire en santé ;
- Promouvoir la formation en constructions d'habitats écoresponsable à partir de la maison d'Évreux, en BTC ;
- Promouvoir la culture à travers les offres musicales lors des fêtes de l'amitié à Évreux
- Promouvoir le sport de haut niveau chez les jeunes à travers la mise en place d'une section de Tennis de table au sein du Casa Sporting Club.

Photo 6 : Maison en BTC construite par la délégation d'Évreux à Ziguinchor.



Source: Photo prise par Racky LY ,2023.

Photo 7: refection du laboratoire de la poste santé de kandé.



Source : Photo prise par Racky LY, 2023

11. La ville de la Rochelle

La commune de Ziguinchor a signé une convention de partenariat en 2010 avec la ville de la Rochelle sur le domaine de l'Aménagement du territoire, la formation et du transport. La Rochelle est une ville côtière du sud-ouest de la France et la préfecture du département de la Charente-Maritime. Elle compte 77 210 habitants en 2020¹⁵, La Rochelle est la commune la plus peuplée du département, devant Saintes, Rochefort et Royan et occupe le quatrième rang régional après Bordeaux, la capitale régionale, Limoges et Poitiers. Ses habitants sont appelés les Rochelaises et les Rochelais.

En effet, La commune de Ziguinchor a sollicité la ville de la Rochelle pour engager une coopération autour d'un projet d'aménagement dans la zone portuaire dédiée aux activités nautiques de plaisances, sur les berges du quartier Boudody. Ce Projet est cofinancé par le MAEE (Ministère des Affaires Etrangères de l'Europe) en 2010.

Ce projet de coopération a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement concerté des activités nautiques de plaisance en Basse Casamance afin que ce secteur puisse jouer un rôle de levier du développement socio-économique local. Cependant, une délégation de la Ville de Ziguinchor a rencontré les responsables des structures rochelaises disposant d'un savoir-faire certain pour ce type d'aménagement, à savoir la société Créocéan spécialisée dans les services et conseil en environnement littoral et marin.

L'établissement de formation rochelais Forhom, spécialisé dans la formation de cadres et ingénieurs africains, travaillera aux côtés de la Ville de La Rochelle pour assurer un soutien aux compétences des institutions de Ziguinchor. Elle est en capacité également d'apporter son savoir-faire en matière de renforcement des compétences, notamment sur le volet formation en ingénierie et formation des élus.

Ce projet permettrait de mettre en valeur, dans un premier temps, les compétences rochelaises liées au secteur du nautisme et de la plaisance, de participer à la formation de cadres et d'élus locaux tout en favorisant le rayonnement à l'international de la Ville de La Rochelle.

¹⁵ Larousse, É. (s. d.). La Rochelle—LAROUSSE. Consulté 28 octobre 2023, à l'adresse https://www.larousse.fr/encyclopedie/ville/La_Rochelle

De plus, des échanges interculturels entre La Rochelle et Ziguinchor, sont programmés ainsi que des échanges sportifs avec l'étude de mise en place d'une course nautique.

Ce projet de coopération va contribuer à la mise en œuvre d'un schéma d'aménagement concerté des activités nautiques de plaisance en Basse Casamance afin que ce secteur puisse jouer un rôle de levier du développement socio-économique local. Pour ce faire, différents objectifs ont été fixés ; parmi lesquels :

- Renforcer les compétences de la commune de Ziguinchor en matière d'aménagement du territoire ;
- Contribuer à aménager sur la commune de Ziguinchor une zone « portuaire » dédiée aux activités nautiques de plaisances ;
- Encourager des liens d'échanges entre les acteurs locaux des villes de La Rochelle et de Ziguinchor dans le but de créer de nouvelles opportunités de partenariat et de coopération ;
- Favoriser l'intégration de ce projet au niveau régional afin de contribuer à élaborer un schéma d'aménagement concerté du bassin du fleuve Casamance sur la région de Ziguinchor.

N.B : Il est important de noter que ce partenariat est triennal car il sera financé par la commune de Ziguinchor, la ville de la Rochelle et le Ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe. D'après nos recherches et entretiens faites à la mairie, cette coopération n'a pas finalement aboutie faute de négligence de la Maire de Ziguinchor. Cette dernière n'a pas pu remplir sa part du marché. Jusqu'à ce jour, aucune réalisation n'a été faite étant donné que c'est un projet très innovant et très pertinent. Dans l'avenir, la mairie de Ziguinchor envisage de réactualiser cette coopération.

12. La ville de Compiègne en France et la ville Larache au Maroc

L'une des premières coopérations multilatérale qu'entretient la commune de Ziguinchor ; cette coopération est tripartite, elle a été nouée en 2019 entre la ville de Compiègne, la ville de Larache et celle de Ziguinchor.

- Une brève présentation des deux villes

- Compiègne est une ville française située dans le département de l'Oise et la région des Hauts-de-France (anciennement région Picardie). Ses habitants sont appelés les Compiégnois et les Compiégnoises. La commune s'étend sur 53,1 km² et compte 41 235

habitants depuis le dernier recensement de la population. Le maire de Compiègne se nomme Monsieur Philippe MARINI (mandat 2020-2026).¹⁶

-Larache est une ville marocaine, chef-lieu de la province de Larache, dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, située à environ 86 kilomètres au sud de Tanger. Elle est connue sous le nom antique de Lixus. Sa population est de 125 008 habitants en 2014¹⁷. La ville de Larache est parmi les régions marocaines qui attirent de plus en plus l'attention des décideurs et investisseurs par sa situation géographique au nord du pays, non loin de la côte atlantique et par la diversité de ces potentialités. Elle constitue une zone très favorable pour abriter plusieurs projets de développement territoriaux d'ordre économique, social, patrimonial et touristique, d'autant plus que la politique du gouvernement actuel vise à développer de plus en plus les régions du nord du Maroc pour lesquelles a été créée une agence spéciale, "l'Agence du Développement du Nord".

Une Charte engageant ces trois collectivités locales a été signée par les Maires Abdoulaye BALDE de Ziguinchor, Monsieur Philippe MARINI, Maire de Compiègne, par ailleurs Sénateur honoraire de l'Oise et monsieur Abdelillah Hssissen, Président du conseil communal de Larache. Cette charte a été renouvelée, avec la même volonté de développer des échanges entre ces villes, dans le but de favoriser la connaissance réciproque, de promouvoir la culture et de renforcer l'amitié entre les populations. Elle est ouverte à plusieurs domaines et il revient à chaque ville de choisir, selon son souhait, des thématiques en rapport avec les points communs entre les trois communes.

Ce partenariat triparti est axé dans le domaine économique, social, santé, éducation, culture, la gestion du patrimoine et appui aux initiatives communautaires. Les différentes interventions de ce partenariat dans la commune de Ziguinchor sont orientées surtout dans le domaine de la santé particulièrement l'appui des structures de santé en équipements et matériels médicaux.

¹⁶Margny-lès-Compiègne, Oise, Hauts-de-France, France - DB-City : Toutes les infos sur les Pays, Régions, Villes et Villages. Consulté 22 décembre 2023, à l'adresse <https://fr.db-city.com/fr.db-city.com/France--Hauts-de-France>

¹⁷ Larache, Larache, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Maroc - DB-City : Toutes les infos sur les Pays, Régions, Villes et Villages. (s. d.). Consulté 22 décembre 2023, à l'adresse <https://fr.db-city.com/fr.db-city.com/Maroc--Tanger->

13. La ville d'Agde(France)

Cette coopération décentralisée a été signée en 2019 par Monsieur Abdoulaye Baldé, Député Maire de Ziguinchor et Gilles d'Ettore, Maire d'Agde.

Agde est une commune française située dans le sud du département de l'Hérault, en région Occitanie. Elle est une commune urbaine et littorale qui compte 29 201 habitants en 2020. Ses habitants sont appelés les Agathois ou Agathoises¹⁸. En effet, ce partenariat est axé sur l'Environnement, le climat et l'énergie particulièrement dans le domaine de l'Eau, Assainissement et déchets. L'objectif ce partenariat est d'appuyer la commune de Ziguinchor dans la gestion durable des ressources en eau et résoudre les problématiques sanitaires dues au manque d'assainissement. Ces objectifs aboutiront par plusieurs réalisations qui sont les suivantes :

- L'accès à l'eau potable avec SENEAU : une extension du réseau d'adduction d'eau pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les quartiers périphériques de Ziguinchor ;
- L'assainissement pluvial pour lutter contre les inondations ainsi que l'assainissement individuel par l'installation de près de 1 500 latrines à double fosses dans différentes quartiers de la commune de Ziguinchor ;
- Une mission institutionnelle et technique à Ziguinchor.

N.B: d'après la cellule de la coopération décentralisée de la commune de Ziguinchor, il s'avère que ce partenariat est en cours de validation entre les deux partenaires.

¹⁸ Mèze, Hérault, Occitanie, France - DB-City : Toutes les infos sur les Pays, Régions, Villes et Villages. (s. d.). Consulté 22 décembre 2023, à l'adresse <https://fr.db-city.com/fr.db-city.com/France--Occitanie>



**TROISIEME PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES
HYPOTHESES**

CHAPITRE I : L'ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES

1. L'analyse des résultats

Après avoir étudié les différents types de coopérations entrepris dans la commune de Ziguinchor, notre étude a abouti à un certain nombre de résultats visibles à travers des interventions et des réalisations. En effet, nous pouvons appréhender que ces interventions et réalisations aient un impact dans le développement de la commune de Ziguinchor. Comme nous l'avons défini sur le corps de ce travail, le développement considéré comme une plus-value sociale, économique ; éducatifs ; sanitaire ; culturelle et environnementale...

Cependant, les impacts sont axés sur plusieurs domaines. Nous pouvons les regrouper en quatre (04) catégories :

- D'abord, l'expérience;
- Ensuite, les impacts d'ordres socio-économiques;
- Puis, l'impact sur le plan culturel ;
- Enfin, l'impact sur le volet éducatifs et santé.

1.1. L'expérience

Grâce à la coopération décentralisée, la commune de Ziguinchor a eu beaucoup d'expériences en termes de savoir-faire, d'appui institutionnel, en terme de formation, de constructions mais également en aménagement du territoire.

La commune de Ziguinchor peut beaucoup apprendre de ses partenaires extérieurs en termes de recouvrement de taxe municipale, le nettoyage et traitement des ordures, la construction de marchés et d'hôpitaux et leur entretien, etc.

1.2. Le volet socio-économique

La construction du marché Saint-Maur-Des-Fossés est l'exemple typique du développement durable et économique de la coopération. Ce marché reste un moyen très important en termes de mobilisation des ressources dans la commune de Ziguinchor. Il génère des ressources financières à travers les taxes de couverture, des impôts, les locations, etc. Ainsi, ce marché est le plus grand et le plus populaire de la région de Ziguinchor en général, il est un levier pour le développement à travers ses activités économiques et commerciales dans la commune. Il permet aussi de développer le système du transport à travers le flux des personnes et des marchandises, car, même les villages environnants de la région et ceux de la Guinée-Bissau font leurs achats et écoulent leurs marchandises dans ce marché. Sur le point

de vu sociologique, il représente également un véritable réseau melting-pot car, on y trouve un potentiel brassage culturel de plusieurs ethnies confondus. De plus, l'impact sur le plan social, on note :

- Des échanges de délégations entre les villes ;
- L'implication de la population locale dans les comités de jumelage par exemple le comité de jumelages de Saint-Maur à Ziguinchor ;
- Les baptêmes de rue entre les villes jumelées ;
- Un climat de confiance qui règne entre les villes jumelées ;
- La solidarité entre les villes jumelées.

1.3. L'impact d'ordre culturel

La coopération décentralisée est un espace riche pour la promotion et le développement de la culture. Sur ce plan, on note :

- Des échanges culturels qui favorisent le renforcement des liens entre les deux parties ;
- L'inclusion des jeunes ;
- La promotion des espaces touristiques et des sites historiques de la commune de ziguinchor

1.4. Le volet éducation et santé

Les premiers jumelages à la coopération décentralisée nouée avec la commune de ziguinchor étaient orientés sur l'accès aux services sociaux de base ; cela demeure l'une de leurs principales thématiques d'intervention notamment dans le secteur de l'éducation et la santé. Cela démontre que l'éducation et la santé sont l'un des secteurs prioritaires et indispensables pour le développement.

Sur ce plan, la commune de Ziguinchor a beaucoup bénéficié de ces partenaires. La commune rencontrait beaucoup de difficultés en termes d'infrastructures scolaires mais grâce à la coopération décentralisée, elle a bénéficié pleins d'avantages en termes de matériels et fournitures scolaires mais également des bourses d'étude dédiées aux élèves et professeurs ; la réhabilitation des salles de classe. Si tous ces avantages favorisent une meilleure condition pour étudier et cela aurait forcément des impacts au niveau des performances et qualités d'étude.

Sur le volet santé, en basant sur les différentes réalisations et interventions sur la commune comme :

- La construction du poste de santé de Kandialang ;
- La réhabilitation et équipement du poste de santé de Kandé ;
- La formation du personnel ;

-L'envoi d'équipements et de matériels sanitaires ; etc.

Nous pouvons en déduire que ces différentes interventions et réalisations offrent une meilleure qualité de soins et facilite à la population l'accès au service sanitaire. Cependant, Les résultats susmentionnés nous permettront de confirmer ou d'infirmier l'ensemble des hypothèses préalablement émises dans le chapitre 2 de la première partie.

2. La vérification des hypothèses

Après avoir étudié les différents accords de coopérations noués avec la commune de Ziguinchor, à travers ces projets et ces programmes, notre étude a abouti à un certain nombre de résultats.

Hypothèse 1: La coopération décentralisée est diversifiée en termes de partenariat et de secteur d'intervention.

Tableau 5 : Villes partenaires et secteurs d'interventions

Villes partenaires	Secteurs d'interventions
Saint-Maur-des-Fossés	Éducation, la santé et les infrastructures
Rimini	Infrastructures et sport
Gao	Culturel
Le compte prince George	Financement, santé et matériels
Viana do Castello	Quelques dons en nature
Cap-Vert	Pas d'interventions et réalisations
Sambreville	Financement et appui institutionnel
La rochelle	Pas d'interventions
Havre	Développement socio-urbain, éducation, sport
Compiègne et Larache	Gestion du patrimoine, santé, éducation
Bouaké	Culturel, développement urbain,
Evreux	Développement urbain, santé, sport
Agde	Eau et assainissement, environnement

Source : Racky Ly, 2023

On note plus de douze accords de coopérations signés avec la commune de Ziguinchor et ces coopérations interviennent dans différents secteurs. Ce qui est une confirmation de notre hypothèse 1.

En effet, il est à noter des réalisations et des interventions sont particulièrement observables dans le domaine de l'éducation, la formation, la santé dont le plus visible reste celle de la création d'infrastructures. Ce qui confirme l'hypothèse 2.

Tableau 6 : Quelques exemples de ces réalisations et interventions.

EDUCATION ET FORMATION	INFRASTRUCTURES ET MATERIELS	SANTÉ
Des bourses d'études octroyées aux élèves et étudiants ;	la construction d'une salle de spectacle avec bar restaurant baptisée « jardin Rimini » ;	la construction du poste de santé de Kandialang ;
Dotations des fournitures scolaires aux établissements de la commune ;	Un envoi régulier de matériel médical depuis 2006 d'une valeur de 460 millions, il s'agit chaises et de fauteuils roulants, de fauteuils dentaires, de béquilles, tables d'examen;	La réhabilitation et équipement du poste de santé de Kandé ;
Une aide scolaire dédié aux orphelins de victimes du naufrage bateau le JOOLA ;	La construction du marché Saint-Maur-Des-Fossés	envoi d'équipements et matériels sanitaires ;
Réhabilitation des salles de classes ; Don de plus 100 ordinateurs au collège sacré cœur.	La construction d'une maison écoresponsable.	l'envoi de médecins de différentes spécialités pour des consultations gratuites dans trois dispensaires périphériques de la commune Ziguinchor.

Source : Racky Ly, 2023.

Sur cette base, nous pouvons en déduire que la coopération décentralisée contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population de la commune de Ziguinchor en

facilitant non seulement l'accès aux services sociaux de base (comme la construction, réhabilitation et équipement des postes de santé , construction des infrastructures(commerciale et pour les jeunes) mais aussi elle permet d'instaurer la solidarité et le rapprochement des hommes à travers les échanges culturelles , les baptêmes de rue réciproques des villes,...

Cependant, généralement, on note qu'il n y a pas assez de suivi et de dynamisme de certains accords de coopération.

Cette absence de suivi des accords de partenariat causée par:

- Des changements de vision politique pour chaque maire ;
- Des changements d'équipes ou de personnels à la fin chaque mandat ;
- Le non-respect des engagements de la part de la commune de ziguinchor, c'est le cas avec la Rochelle ;
- Les accords de coopération avec les villes dont Rimini, Castello, Cap-Vert, Comte du prince George restent en veilleuse depuis des années. Ceci est une confirmation de l'hypothèse 3.

CHAPITRE II: LES FORCES, LES LIMITES ET LES RECOMMANDATIONS

À l'issue de ce travail, nous avons remarqué que la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor comporte des avantages mais aussi des faiblesses que nous allons développer dans ce chapitre et pour finir nous allons proposer des recommandations afin de résoudre ces manquements.

1. Les Forces

- ❖ La coopération décentralisée permet de rapprocher les hommes : basée sur des relations personnalisées, lieux d'échanges, de rencontres, elle favorise la connaissance mutuelle des partenaires, instaure une solidarité et suscite le dialogue entre les cultures ;
- ❖ Elle peut être considérée comme une coopération de proximité, un partenariat entre acteurs locaux ; par leur connaissance du terrain, des besoins des administrés, ceux-ci peuvent mener des opérations concrètes, utiles et innovantes qui contribueront au développement économique et social durable de la collectivité bénéficiaire et de ses habitants ;
- ❖ Elle renforce la démocratie en la consolidant à sa base, en permettant l'émergence d'acteurs locaux capables de remplir leur charge, en associant les habitants au développement de leur collectivité par des consultations, par le dialogue et en favorisant leur connaissance des institutions, l'apprentissage de la citoyenneté ;
- ❖ Nous notons aussi d'importantes réalisations issues de la coopération décentralisée dans la commune. Ces réalisations vont combler sans doute les manquements liés aux services sociaux de bases (l'éducation, la santé, infrastructures...) ;
- ❖ Elle permet de promouvoir la commune et la culture casamançaise afin de booster le tourisme car, selon le responsable de coopération décentralisée de la commune, c'est à travers des missions de coopération décentralisée que l'on fait découvrir aux étrangers les sites touristiques et culturels de la commune ;
- ❖ La coopération décentralisée donne l'occasion aux citoyens ou missionnaires étrangers de se confronter aux réalités du monde et de favoriser leur intégration sociale ;
- ❖ Elle est considérée comme un moyen de réintégration sociale des jeunes européens car d'après les propos du président de la cellule de coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor : *« la plupart des jeunes envoyés ici en mission sont confrontés à des problèmes liés à leur intégration sociale à cause l'usage de la drogue ou toxicomane. Cependant, pour faciliter leur intégration sociale, on les envoie en*

mission pour qu'ils aient un aperçu sur les réalités de la vie ». La bienveillance avec laquelle ils sont accueillis, l'esprit de partage offrent aux jeunes Européens les meilleures conditions pour élargir leurs perspectives d'avenir.

- ❖ La commune de Ziguinchor peut se flatter d'avoir beaucoup plus de partenaires de coopération décentralisée que d'autres communes du Sénégal. La diversité des partenaires et des programmes a un impact majeur sur le développement de la commune car, plus il y a des partenaires plus il y'a des projets et plus il y'a de réalisations.

2. Les faiblesses

- Il n'existe pas un système d'archivage et de documentation des différents accords de coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor ;
- Nous notons un manque de dynamisme de certains accords de coopération comme Cap-Vert, Castello, Saint-Georges le compte ...;
- Difficulté d'évolution de certains partenariats et manque de suivi de ces coopérations à cause des changements d'équipe à la fin de chaque mandat et le non-respect des engagements sur certains projets ;
- Il n'existe pas d'atelier d'évaluation dans la commune en matière de coopération décentralisée ;
- Manque d'implication de la population, particulièrement les chefs de quartier dans la mise en œuvre des projets de coopérations décentralisée et dans les prises de décision ;
- La méconnaissance ou l'ignorance de certains accords de coopérations décentralisées nouées dans la commune selon les chefs de quartiers interrogés ;
- Un manque de communications sur les réalisations et interventions de la coopération décentralisée au niveau de la population locale ;
- Nous notons qu'il n'existe pas d'accords de coopération avec les pays transfrontaliers comme la Gambie et la Guinée-Bissau ;
- Nous constatons que la commune n'a presque rien à offrir à ces partenaires à part la culture et le tourisme. Ces derniers peuvent être démotivés après avoir, pendant longtemps, fait preuve de générosité sans rien recevoir en contrepartie.

3. Les Recommandations

Pour que la coopération décentralisée soit effective, durable et qu'il ait un impact majeur sur le développement local de la commune :

- Il faut que les accords de coopération décentralisée soient dynamiques même s'il y a changement d'équipe ou de personnel car, les hommes passent mais les institutions demeurent ;
- Il est impératif de respecter les engagements comme il est prescrit dans les conventions de coopération ;
- Il est aussi important d'organiser annuellement des ateliers d'évaluation sur les différents types de coopérations décentralisées noués avec la commune : cela permettra non seulement d'avoir un aperçu sur l'impact de ces coopérations mais aussi il leur permettra de créer un système d'archivage pour chacun de ces accords de coopérations décentralisées ;
- Face à la diversité des acteurs et partenaires qui incitent un cadre de concertation, il est aussi important de consulter les populations avant la mise en œuvre des projets de coopération ; cela permettra de connaître leurs besoins les plus ressentis afin d'orienter ces projets dans ces domaines ;
- Faire connaître ou communiquer aux populations les réalisations et interventions issues de la coopération décentralisée pour éviter qu'elles soient politisées ;
- Les autorités devraient impliquer les populations dans leurs jumelages. De nos jours, il est rare qu'un ziguinchorois puisse connaître les villes jumelées avec la commune. Pour favoriser l'implication de la population, les autorités des deux villes peuvent jumeler des écoles, des associations, des quartiers, des structures intéressantes de la population.... aussi inclure dans leurs délégations un représentant de ces structures sociaux;
- Ce serait avantageux pour la commune de Ziguinchor de nouer des accords de coopération décentralisée avec une ville de la Gambie et de la Guinée-Bissau car, il y a beaucoup de facteurs qui les unissent. Il y a d'abord les frontières terrestres et la langue (le créole pour la Guinée-Bissau et le manding pour la Gambie). Cela pourrait faciliter l'intégration et créer une belle entente entre les deux peuples ;
- Opter pour une coopération gagnant-gagnant : en matière de coopération, on a tendance à dire que les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts. Cela est aussi valable pour les villes car elles sont des démembrements de l'État. Cependant, la commune de Ziguinchor devrait réfléchir davantage sur ce qu'elle peut offrir à ses partenaires pour mieux les inciter à coopérer avec elles ;
- La commune de Ziguinchor regorge de pleines de potentialités naturelles du coup, la coopération décentralisée peut être un moyen pour former, financer, mettre en place et développer des unités de transformation des produits naturels (par exemple, en appuyant le

système micro-crédit pour l'entrepreneuriat, en octroyant des matériels modernes et sophistiqués aux (GIE) Groupements d'Intérêt Economique). Ce qui doit aboutir à la création d'activités génératrices de revenus et à la promotion de l'emploi ;

- Il faut orienter les projets et programmes dans les secteurs prioritaires ;
- D'après nos entretiens faites avec différents chefs de quartier, ils pensent qu'il faut renforcer davantage le secteur de l'éducation et la formation des jeunes car, c'est un facteur important pour le développement. Quand nous avons demandé aux représentants de la population de dégager les domaines prioritaires de leurs besoins dans le quartier, la majorité des réponses sont la formation, l'insertion des jeunes et l'éclairage public pour lutter contre l'insécurité.

CONCLUSION

L'objectif de ce travail était d'analyser l'impact de la coopération décentralisée sur le développement local de la commune de Ziguinchor. Le Sénégal, depuis son accession à la souveraineté internationale, a opté pour un système décentralisé, caractérisé par des réformes importantes notamment les lois 1972 et 1996. La première réforme de 1972 pose l'acte précurseur des libertés locales plus affirmées, avec la promotion de la déconcentration et la régionalisation de la planification. Et la deuxième réforme, réalisée en 1996 dans le souci d'accroître la proximité de l'État et la responsabilité des collectivités territoriales consistant à donner plus d'autonomie de gestion aux collectivités locales.

Suite aux lois de la décentralisation survenues en 1996, l'État dispose la possibilité de transférer aux collectivités locales neuf domaines de compétences (domaines et environnement et gestion des ressources naturelles, santé, population et action sociale, jeunesse, sports et loisirs, culture, éducation, planification, aménagement du territoire, urbanisme et habitat). Afin de compenser les charges induites par les compétences transférées, l'État sénégalais avait prévu des moyens d'intervention et des ressources financières conséquentes.

Il s'avère que ces ressources allouées par l'État demeurent très insuffisantes alors que les collectivités locales doivent disposer de ressources qui leur permettent de prendre en charge les politiques de développement. Face à cette situation, il urge de mettre les moyens nécessaires en vue d'apporter les solutions pour y remédier. Ainsi, il convient aux autorités de consentir plus d'efforts à travers la coopération décentralisée pour bénéficier d'un soutien de plus en plus effectif dans divers domaines (institutionnel, technique et infrastructurel, sanitaire et surtout financier) en direction de la population locale afin d'asseoir un développement harmonieux, équitable et durable.

La coopération décentralisée est née au lendemain de la seconde guerre mondiale suite aux jumelages de réconciliation franco-allemande. Dans le cadre d'un jumelage, les collectivités recherchent ce qui peut les unir, ce qu'il y a de similaire sur leurs territoires respectifs : superficie, population, localisation, centres d'intérêts... Cette pratique se poursuit jusqu'à l'avènement de la coopération décentralisée. Elle est perçue comme étant une pratique permettant à deux ou plusieurs entités provenant de deux territoires différents de s'enrichir mutuellement grâce à des échanges culturels, économiques et sociaux.

Au début de cette étude, notre hypothèse porte sur l'idée selon laquelle la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor porte essentiellement sur l'éducation, la santé,

financement et des dotations en infrastructures. Cette hypothèse a pu être démontrée lors de nos enquêtes à travers les différentes interventions et réalisations de la coopération décentralisée. Les domaines prioritaires d'intervention de la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor concernent :

- l'éducation par l'amélioration des conditions de scolarisation à travers le financement d'infrastructures, d'équipements et de matériels scolaires, des offres de bourses étrangères aux élèves et étudiants ainsi qu'au renforcement des capacités des professeurs ;
- la santé avec l'amélioration à l'accès aux soins de santé de base à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement des postes de santé, le renforcement de capacité du personnel de santé par des formations et l'envoi de médecins en spécialisation ;
- l'accès aux services sociaux de base : eau potable, assainissement ;
- l'appui au développement urbain et économique par la construction du marché Saint-Maur-Des-Fossés et la construction de la maison en BTC ;
- les échanges d'expériences culturelles ;
- le cofinancement d'associations et de groupements des femmes ;
- l'action humanitaire par des dons en nature.

Il est important de noter que la coopération décentralisée, au-delà des interventions et réalisations, joue un rôle important sur le rapprochement des peuples, le renforcement des liens et la compréhension mutuelle entre les Hommes. Tous ces facteurs évoqués démontrent que la coopération décentralisée contribue à l'amélioration des conditions de vie de la population de la commune de Ziguinchor.

Cependant, bien vrai que la coopération a beaucoup d'impacts sur le développement, il n'en demeure pas moins car, elle rencontre plusieurs contraintes que nous avons citées dans le corps de notre travail. Nous avons essayé de donner quelques recommandations pour résoudre ces contraintes et pour permettre de donner plus d'efficacité et de dynamisme aux actions et projets de la coopération décentralisée dans la commune de Ziguinchor.

Au terme de notre travail, nous avons constaté que la coopération décentralisée particulièrement dans la commune de Ziguinchor ne concerne que les collectivités locales étrangères en général. Qu'en est-il des relations entre les communes nationales ? Alors on parlera ici de l'intercommunalité. Cette question suscite beaucoup de réflexions, une étude sociologique et politique mériterait d'être approfondie sur ce point.

BIBLIOGRAPHIE

➤ Livres

- ALISSOUTIN, L.**, 2008, Les défis du développement local au Sénégal. CODESRIA.190 pages.
- ANSD**, 2018, Ziguinchor.
- ARRICOD**, 2012, L'Action internationale des collectivités territoriales. Le Cavalier Bleu éditions, 128 pages.
- BERTOME Jacques, MERCOIRET Jacques**, 1992, Planification du développement local: Guide méthodologique suivi de trois études de cas en Afrique de l'ouest, Ministère de la coopération et du développement, 344 pages.
- Bourque, D., & Lachapelle, R.**, 2010, L'organisation communautaire en CSSS. Presses de l'Université du Québec, 177 pages.
- BRUNET, R.** et al. 1993, Les mots de la géographie dictionnaire critique, page 508.
- DIOP, Amadou**, 2008, Développement local, gouvernance territoriale Enjeux et perspectives, Karthala, 230 pages.
- DJEFLAT A.**, 2007, La coopération décentralisée face aux besoins changeants des pays du Sud , in B. Gallet, A. Bekkouche et Villard Y. (eds.), La coopération décentralisée change-t-elle de sens ?, Collection référence, Citées Unies France, 354 pages.
- FAVREAU L., & FRECHETTE, L.**, 2002, Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale, Presses de l'Université du Québec, 285 pages.
- FAVREAU L., FRECHETTE, L., & LACHAPELLE, R.** 2008, Coopération Nord-Sud et développement : Le défi de la réciprocité. Presses de l'Université du Québec, 199 pages.
- GUIDE DU PARTENARIAT**, 2009, De la coopération décentralisée, avec les collectivités locales, au Sénégal, 112 pages.
- GUMUCHIAN**, et al, 2003, Les acteurs, ces oubliés du territoire, page 1 et page 68.
- HOUEE, P.** 1996, Les politiques de développement rural : Des années de croissance au temps d'incertitude, 2 e édition, revue et augmentée Ed. 1. Inra. 323 pages.
- HUSSON B. (CIEDEL)**, 2000, La coopération décentralisée, légitimer un espace public local au Sud et à l'Est, 22 Pages.
- MESTRE C., & LAJARGE C.** (s. d.). La coopération décentralisée, enjeux, acteurs, mécanismes et modalités de mises en œuvre.2014.

LAYE Pierre, 2005, La coopération décentralisée des collectivités territoriales, Ed. La lettre du cadre territorial.

Loi n °96-06 du 22 mars 1996 portant sur le code des collectivités locales, 76 pages.

LUC-JOEL, G et al. : L'Afrique et les défis de la gouvernance, Paris, Maisonneuve et Larose, page 31.

PDC, ARD Ziguinchor, 2018. « Plan de Développement Communal ». Ziguinchor, 77 pages.

PETITEVILLE, F., 1995, Coopération décentralisée : Collectivités locales dans la coopération --Nord-Sud (Les). L'Harmattan.

Pierre Xavier TRINCAZ, 1984, colonisation et régionalisme Ziguinchor en Casamance, édition de l'ORSTM, Paris, 259 pages.

PIC, Mairie de Ziguinchor, 2012. « Plan d'investissement communal de la commune de Ziguinchor ». Ziguinchor, 112 pages.

PROCOOP, La coopération décentralisée a-t-elle un avenir ?, Strasbourg, Procoop, 1999.

REPUBIQUE DU SENEGAL, 2003: Le recueil des textes de la décentralisation, la Sénégalaise de l'Imprimerie, 310 pages.

SAFFACHE, P., 2005, Glossaire de l'aménagement et du développement local. Ibis Rouge. 205 pages.

SAMB, N. (s. d.). Gouvernance territoriale et participation citoyenne au Sénégal. 355 pages.

STASI (B), (préface de), 1995, Coopération décentralisée : l'Union Européenne en Méditerranée. Mayenne, Continent Europe, 169 pages.

➤ **Thèses et mémoires**

CISSE, O., & **Traoré**, M. B., 2004, Coopération décentralisée et dynamiques locales : Contribution à l'analyse de l'impact de l'appui extérieur dans la gestion communautaire de l'environnement : le cas du projet CETOM à Saint-Louis. Saint-Louis : UGB.

COLY. A., 2017, Décentralisation, gouvernance et développement local : Le rôle de la coopération décentralisée : cas de la Savoie et de Bignona. Mémoire de master 2 encadré par Pr. E.Tavares, Université Assane Seck de Ziguinchor.

COLY, B., & **Diop**, B., 2018, Coopération décentralisée et développement local : Le cas de la commune de Sédhiou (Sénégal) et les Ulis (France). Université Assane Seck de Ziguinchor.

FAYE, M., & **WADE**, C. S., 2005, Coopération décentralisée et développement local dans la commune de St-Louis. Saint-Louis.

GOMIS J. S., 2021, Informalité et gouvernance urbaine à Ziguinchor, une ville au sud du Sénégal. Thèse de doctorat, Université Assane Seck de Ziguinchor, UFR des Sciences et Technologies, Département de Géographie, 357 pages.

MINGOU Christian Nala, 2003, Gestion urbaine et coopération décentralisée à Ziguinchor: les acteurs face aux problèmes de la ville, mémoire de maîtrise UGB, 124 pages.

NDIAYE Awa, 2005, Décentralisation et bonne gouvernance au Sénégal: enjeux et opportunités pour la Commune de Ziguinchor, 66 pages.

Ogandaga **NTYANGO, G. C.**, 2014, La coopération décentralisée entre collectivités territoriales françaises et africaines : Les leviers de l'implication et de la réciprocité [Thèse de doctorat, Lille 1].

PETITEVILLE, F., 1995, La coopération décentralisée pour le développement [Thèse de doctorat, Grenoble 2].

➤ **Revue et Articles**

BOIDIN, B., & DJEFLAT, A. 2016, « Présentation. Mutations et questions autour de la coopération décentralisée » *Mondes en développement*, vol. 175 N° 3, 22 pages.

Cahier du formateur en décentralisation et en développement local, cahier n° 7, 26 pages.

D. SOW, J.S. GOMIS, O. SALL, 2019, *revue roumaine de géographie*, « Diagnostic territorial et gouvernance urbaine de Ziguinchor : une analyse basée sur l'utilisation des TIC, SIG et OSM (Géomatique) », vol 09.num 20. ,195 pages

DEBERRE, J.-C. 2007, « Décentralisation et développement local », *Afrique contemporaine*, N°221(1), pages 45-54.

DELAHAYE Yves, 1989, *Une nouvelle forme de coopération : la coopération décentralisée*, in « Coopération décentralisée et coopération multilatérale francophone, colloque international 15 et 16 décembre 1988 », *Economica*, pp.41-53.

DIOUF, P. N. 2003, « ETIC : Partenariat Nord-Sud et coopération décentralisée », *Annuaire Suisse de politique de développement* n° 22-2, P.149-150.

DJEFLAT, A., & BOIDIN, B. 2010, « La coopération décentralisée face aux enjeux du développement durable », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 1, n° 1, Article Vol. 1, n° 1.

DUSEPULCHRE, G., 2010, « La charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale : Outil et questionnements pour les autorités territoriales » *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 1, n° 1, Article Vol. 1, n° 1.

FROGER, G., 2010, « Les coopérations au développement durable en question dans les pays du Sud », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 1, n° 1, Article Vol. 1, n° 1.

HOCHET, P., & JACOB, J.-P., Marie, Alain. 2006, « La coopération décentralisée et ses paradoxes, Dérives bureaucratiques et notabiliaires du développement local en Afrique », *Cahiers d'études africaines*, v.46(184), Article 184.

JEBEILI, C. 2018 « La coopération décentralisée ». In J. Carles, D. Guignard, & S. Regourd (Éds.), « La décentralisation 30 ans après ». Presses de l'Université Toulouse 1, p. 307-322

MARIE, J., & IDELMAN, E. 2010, « La décentralisation en Afrique de l'Ouest : Une révolution dans les gouvernances locales » *EchoGéo*, v 13, Article 13.

MESTRE, C., & LAJARGE, C., 2014, « La coopération décentralisée, enjeux, acteurs, mécanismes et modalités de mises en œuvre », 16 pages.

PINSON Gilles & VION Antoine, 2000, « L'internationalisation des villes comme objet d'expertise », *Pôle Sud*, n°13, nov, p.86.

PIVETEAU, A., 2005, « Décentralisation et développement local au Sénégal », *Chronique d'un couple hypothétique. Revue Tiers Monde*, n° 181(1), 71-93.

SOLDO, E., & MOUSTIE, E. 2010, « La coopération décentralisée : Un élan pour le développement culturel durable dans l'espace euro-méditerranéen », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 1, n° 1, Article Vol. 1, n° 1.

➤ **Webographie**

-<http://bibnum.ucad.sn/> Consulté 27 juillet 2022.

-<https://www.cairn.info.com>

-<http://cooperation-concept.net/glossary/politique-de-developpement>.

-*Figure 1. Localisation de la ville Ode Ziguinchor. Source : DTGC, ADM...* (s. d.). <. Consulté 14 avril 2023, à l'adresse <https://www.researchgate.net/figure/Localisation-de-la-ville-de-Ziguinchor-Source-DTGC-ADM-Auteurs-2018>.

-*Open Edition : Four platforms for electronic resources in the humanities and social sciences : Open Edition Books, Open Edition Journals, Hypotheses, Calenda.* (s. d.). Consulté 27 juillet 2022, à l'adresse <https://www.openedition.org/>.

-Politique de développement. (s. d.). Coopération Concept. Consulté 30 juin 2022, à l'adresse Supérieur (ABES), A. bibliographique de l'enseignement. (s. d.). *Thèses [Text]*. Agence

bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES). Consulté 27 juillet 2022, à l'adresse <http://www.theses.fr>.

-*DÉCISION N° 1-C-2019 AFFAIRE N° 1-C-19 – Conseil constitutionnel*. (s. d.). Consulté 9 juillet 2023, à l'adresse <https://conseilconstitutionnel.sn/2019/08/02/decision-n-1-c-2019-affaire-n-1-c-19/>

-<https://www.pastel.diplomatie.gouv.fr/>.

-Un jumelage. Pourquoi ? Comment ?", Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe : <http://www.afccre.org/fr/article.asp?id=110>.

-Wikipédia.

-<https://www.ritimo.org/La-cooperation-decentralisee>

-Résolutions de la Vingt-sixième session de l'AG. (s. d.). Consulté 2 novembre 2023, à l'adresse <https://www.un.org/french/documents/ga/res/26/fres26.htm>.

-Ville de Saint-Maur-des-Fossés. (s. d.). Consulté 22 septembre 2023, à l'adresse <https://www.saint-maur.com/>.

-Rimini, Rimini, Émilie-Romagne, Italie - DB-City : Toutes les infos sur les Pays, Régions, Villes et Villages. Consulté 22 septembre 2023, à l'adresse <https://fr.db-city.com/fr.db-city.com/Italie--%C3%89milie-Romagne--Rimini--Rimini>.

-Universalis, E. (s. d.). GAO. Encyclopædia Universalis. Consulté 25 septembre 2023, l'adresse universalis.fr/encyclopedie/gao/.

-Comté Prince George's, États-Unis, Maryland - DB-City : Toutes les infos sur les Pays, Régions, Villes et Villages. (s. d.). Consulté 22 octobre 2023, à l'adresse <https://fr.db-city.com/fr.db-city.com/%C3%89tats-Unis--Maryland--Prince-George's>.

-District Viana do Castelo, Portugal - DB-City : Toutes les infos sur les Pays, Régions, Villes et Villages. (s. d.). Consulté 22 décembre 2023, à l'adresse <https://fr.db-city.com/fr.db-city.com/Portugal--Viana-do-Castelo>.

-Universalis, E. (s. d.). BOUAKÉ. Encyclopædia Universalis. Consulté 22 décembre 2023, à l'adresse <https://www.universalis.fr/encyclopedie/bouake/>.

-Le Havre, Seine-Maritime, Normandie, France - DB-City : Toutes les infos sur les Pays, Régions, Villes et Villages. Consulté 22 décembre 2023, à l'adresse <https://fr.db-city.com/fr.db-city.com/France--Normandie--Seine-Maritime--Le-Havre>.

-Larousse, É. (s. d.). La Rochelle—LAROUSSE. Consulté 28 octobre 2023, à l'adresse https://www.larousse.fr/encyclopedie/ville/La_Rochelle.

ANNEXES

Annexe 1

Guide d'entretien administratif

1. Quels sont les types de Coopération décentralisée entrepris dans la commune?
2. Pouvez-vous me faire l'historique des partenaires de coopération décentralisée de la commune : les interventions et réalisations. ?
3. Quelle est la plus importante en termes de développement ?
4. Quelle place occupe la coopération décentralisée dans le développement local de la commune ?
5. Quels sont les valeurs et principes de la coopération décentralisée ?
6. La commune éprouve-t-elle des difficultés de trouver des partenaires ?
7. Quels sont les facteurs déterminants de ces coopérations ?
8. Y-a-t-il un service impliqué dans la gestion des partenaires de la coopération décentralisée ?
9. La mairie rencontre-t-elle des problèmes de gestion liés à la diversité des partenaires ?
10. Comment les projets issus de la coopération décentralisée sont-ils définis ?
11. La commune parvient –elle à coordonner tous les projets ?
12. Est-ce qu'il y a des ateliers d'évaluation sur l'impact de la coopération décentralisée dans la commune? comment se déroule-t-il ?
13. Est-ce que les différentes formes de coopération décentralisée ont été évaluées ?
14. La population locale est-elle informée des différentes interventions et réalisations de la coopération décentralisée ?
15. Quel est le niveau d'implication des populations dans la mise en œuvre des projets de développement ?
16. La population est-elle impliquée au niveau des prises de décision ?
17. Est-ce que la commune de Ziguinchor a fait des interventions et réalisations dans les villes partenaires ?

Annexe 2

Guide d'entretien destiné aux délégués de quartier

1. Identification
2. Fonctionnement
3. Implications à la gestion des affaires locales
4. Participation aux débats d'orientations
5. Implication lors des prises de décisions
6. Activités économiques du quartier
7. Les Besoins les plus ressentis du quartier
8. Connaissance sur l'existence coopération décentralisée et leurs réalisations.
9. Connaissance des partenaires de la coopération décentralisée.
10. Appréciations de la coopération décentralisée

Annexe 3

Guide d'entretien avec l'ancien secrétaire général de la mairie de Ziguinchor pendant les années 90

À monsieur Marcel MANEL

1. Depuis quand la commune a été érigée ?
2. De quand date le premier accord de coopération décentralisée de la commune ? et avec qui ?
3. Il y a Combien d'accords de jumelage et de coopération décentralisée que la commune à nouer ?
4. Comment vous parvenez à nouer des jumelages et coopération décentralisée ?
5. Sur quoi quel facteur la commune se base pour nouer des accords jumelages et de coopération avec d'autres villes ?
6. Comment les projets sont-ils définis ?
7. Est-ce la commune éprouvait des difficultés pour trouver des partenaires ?

Annexe 4 :

Photo 8 : les premiers scouts Saint-Mauriens à Ziguinchor en janvier 1992.



Une collecte pour Ziguinchor (Sénégal)

M. Balès, assistant technique municipal prendra officiellement ses fonctions à Ziguinchor à la fin du mois d'octobre en présence de M. Robert Sagna, ministre du Sénégal et maire de Ziguinchor, et de M. Jean-Louis Beaumont, maire de Saint-Maur.

Afin de permettre à notre assistant d'amorcer ses premières actions, une collecte de livres et médicaments a été organisée au profit de notre ville jumelle. Au total, deux containers représentant plus de 40 m³ de dons ont été récoltés et acheminés sur Ziguinchor. Remercions tous les Saint-Mauriens qui ont contribué à l'opération Ziguinchor.

Source : http://scouts-val-de-marne.fr/photos_VDM/saint-maur-082.jpg

Photo 9 : Plaque sur l'inauguration du dispensaire de kandialang.



Source : Enquête, Racky LY ,2023.

Photo 10 : signature de la convention de coopération par le maire d'Évreux et Ziguinchor.



Source : <https://jumelages-partenariats.com/images/logo.png>

Photo 11: chantier des jeunes d'Évreux pour la construction de la maison en BTC.



Source : <https://www.google.com/u>

Annexe 5 :



ZIGUINCHOR



EVREUX

COMMUNES DE ZIGUINCHOR ET D'EVREUX: CHARTE DE PARTENARIAT

Entre la Ville d'Evreux (France), représentée par son **Maire Monsieur Guy LEFRAND**,

Et

La **Commune de Ziguinchor** (Sénégal), représentée par son **Député-Maire Monsieur Abdoulaye BALDE**,

Il est décidé d'un commun accord, en ce 22 Septembre 2018, de signer cette charte de coopération-Partenariat.

Article 1: La Ville d'Evreux et la Commune de Ziguinchor se déclarent unies solennellement. Le partenariat ainsi conclu se fera dans le respect absolu des traditions et organisations de chacune des deux collectivités territoriales.

Article 2: Par cet engagement, les deux parties entendent participer à l'entente entre les peuples en se donnant comme principal objectif, « Le bien vivre ensemble ».

Article 3: Les deux collectivités territoriales entendent s'enrichir mutuellement par des échanges culturels, de savoir faire et de Gouvernance durable.

Article 4: La ville d'Evreux consciente des besoins de la population de Ziguinchor, s'efforcera de répondre dans la mesure de ses possibilités, et de toutes les manières possibles en élargissant son champ d'intervention avec l'aide des Associations et d'autres bailleurs de fonds. Les Axes de ce partenariat s'articulent autour des secteurs Santé, Education, Accès à l'Eau, Assainissement et Culture, par actions concrètes et concertées avec les autorités municipales de la Commune de Ziguinchor.

Article 5: La Commune de Ziguinchor consciente de l'importance des relations Sud-Nord pour la prise en charge efficiente des besoins de développement de sa population, mettra tout en œuvre pour assister la ville d'Evreux dans la réalisation de ce partenariat et contribuer à son achèvement.

Article 6: Ce Partenariat-Coopération se perpétuera quelque soient les autorités en place dans les deux collectivités territoriales en associant l'ensemble des populations concernées.

Fait à Ziguinchor en deux exemplaires originaux le 22 Septembre 2018

Pour Ziguinchor
Monsieur Abdoulaye BALDE

Pour Evreux
Monsieur Guy LEFRAND

LISTE DES CARTES, FIGURES, TABLEAUX, PHOTOS ET ANNEXES

Carte 1 : localisation de la commune de Ziguinchor.....	16
Carte 2 : zonage des différents quartiers de la commune de Ziguinchor.....	16

Figure 1 : Pyramide des âges de la population de la commune de Ziguinchor.....	20
Figure 2 : Domaine d'intervention de la coopération décentralisée selon B. Husson.....	43

Tableau 1 : Structuration des quartiers de la commune de Ziguinchor.....	17
Tableau 2 : Répartition des différentes sections artisanales.....	48
Tableau 3 : Les villes partenaires et domaines d'intervention dans la commune de Ziguinchor.....	48
Tableau 4 : Répartition du financement de ce programme.....	53
Tableau 6 : Villes partenaires et secteurs d'interventions.....	74
Tableau 7 : Quelques exemples de ces réalisations et interventions.....	75

Photo 1 : Marché Saint-Maur-Des-Fossés.....	55
Photo 2 : Dispensaire de Kandialang construit par la ville de Saint-Maur-Des-Fossés.....	56
Photo 3 : La place de Gao.....	58
Photo 4 : Rue baptisée Ziguinchor à Bouaké.....	62
Photo 5 : Rue baptisée Bouaké à Ziguinchor (Kandialang).....	62
Photo 6 : Maison en BTC construite par la délégation d'Évreux à Ziguinchor.....	66
Photo 7 : réfection du laboratoire de la poste de santé kandé.....	66
Photo 8 : premiers scouts saint-mauriens à Ziguinchor.....	91
Photo 9 : Plaque sur l'inauguration du dispensaire de kandialang.....	91
Photo 10 : Signature de la convention de coopération avec les deux autorités : Évreux et Ziguinchor.....	92
Photo 11 : Chantier des jeunes d'Évreux pour la construction de la maison en BTC.....	92
Photo 12 : Exemple de convention de coopération décentralisée.....	93

Annexe 1 : Guide d'entretien administrative.....	88
Annexe 2 : Guide d'entretien avec les délégués de quartiers.....	89
Annexe 3 : Guide d'entretien avec l'ancien secrétaire général de la mairie dans les années 90.....	90
	94

Annexe 4 : Photo 8, 9,10 et 11.....91-92
Annexe 5 : Convention de coopération entre la ville d’Evreux et la ville de Ziguinchor.....93

CHAPITRE II: LE CADRE THEORIQUE	27
1. La revue critique de la littérature	27
2. La définition des concepts.....	29
2.1. Coopération décentralisée	29
2.2. Développement local.....	30
2.3. Commune	31
3. La problématique	32
4. Les questions de recherche.....	34
5. Les objectifs	34
6. Les Hypothèses	35
 CHAPITRE III : LE CADRE METHODOLOGIQUE.....	 36
1. Outils de collecte des données	36
1.1. La recherche documentaire	36
1.2. Les entretiens	36
1.3. Le déroulement des entretiens.....	37
1.4. L'observation directe	37
2. Le traitement des données.....	37
3. Les limites de l'étude	38
4. Les difficultés rencontrées	38
 DEUXIEME PARTIE : LA COOPERATION DECENTRALISEE : UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT	 40
CHAPITRE I : LES FONDEMENTS JURIDIQUES, APPROCHES ET ACTEURS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE	41
1. Les fondements juridiques	41
2. Les différentes approches de la coopération décentralisée	42
2.1. L'approche humanitaire	43
2.2. L'approche développement.....	44
2.3. L'approche institutionnelle	44
2.4. L'approche intérêt mutuel.....	45
3. Les acteurs de la coopération décentralisée	46

CHAPITRE II: L'HISTORIQUE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE DANS LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR 47

1. Historique de la coopération décentralisée dans la commune de ziguinchor 47
2. Les facteurs déterminants ces coopérations décentralisées 49
 - 2.1. Le besoin de s'ouvrir aux autres 49
 - 2.2. Les facteurs d'ordre économique 49
 - 2.3. Les facteurs d'ordre social 50
 - 2.4. Les facteurs d'ordre affectif et culturel 50

CHAPITRE III: LA CONTRIBUTION DE LA COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE ZIGUINCHOR..... 52

1. La ville de Saint-Maur-des-Fossés..... 52
2. La Ville de Rimini en Italie..... 57
3. La ville de Gao au Mali..... 57
4. La ville de Sambreville en Belgique 58
5. La ville de Viana do Castelo au Portugal..... 59
6. La ville Comte du prince Georges (Maryland aux USA) 60
7. La ville de Saint-Felipe aux iles du Cap-Vert..... 61
8. La ville de Bouaké en Côte d'Ivoire 61
9. La ville de Havre 63
10. La ville d'Évreux..... 64
11. La ville de la Rochelle..... 67
12. La ville de Compiègne en France et la ville Larache au Maroc..... 68
13. La ville d'Agde(France)..... 70

TROISIEME PARTIE : ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES 71

CHAPITRE I : L'ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES 72

1. L'analyse des résultats 72
 - 1.1. L'expérience..... 72
 - 1.2. Le volet socio-économique 72
 - 1.3. L'impact d'ordre culturel 73
 - 1.4. Le volet éducation et santé 73

2. La vérification des hypothèses.....	74
CHAPITRE II: LES FORCES, LES LIMITES ET LES RECOMMANDATIONS	77
1. Les Forces	77
2. Les faiblesses	78
3. Les Recommandations	78
CONCLUSION.....	81
BIBLIOGRAPHIE.....	83
ANNEXES.....	88

Résumé : La commune de Ziguinchor est située au sud du Sénégal. Elle regorge d'énormes potentialités tant humaines, naturelles que culturelles. Du point de vue économique, la région de Ziguinchor, en général, et la commune, en particulier, sont caractérisées par un ralentissement dont la principale cause est un conflit armé qui a duré plusieurs décennies et dont les conséquences sont des services sociaux de base précaires et insuffisants. En effet, les infrastructures dans la commune sont peu nombreuses. Pour combler ces faiblesses, la commune de Ziguinchor a noué des accords de coopération avec des villes situées sur trois continents différents : l'Afrique, l'Amérique et l'Europe. Les réalisations issues de ces partenariats renforcent l'idée que la coopération décentralisée est un levier très important dans le développement d'une collectivité territoriale comme Ziguinchor. Elle lui procure des ressources additionnelles qui permettent la réalisation d'infrastructures liées aux services sociaux de base dont le rôle est d'améliorer les conditions de vie des populations.

Mots-clés : Ziguinchor, coopération décentralisée, collectivité territoriale; développement.

Abstract: Ziguinchor located in the south of Senegal. It has enormous human, natural and cultural potential. From an economic point of view, the Ziguinchor region in general, and the commune in particular, are characterised by a slowdown, the main cause of which is an armed conflict that has lasted several decades, and the consequences of which are precarious and inadequate basic social services. There is little infrastructure in the commune. To overcome these weaknesses, the municipality of Ziguinchor has signed cooperation agreements with towns on three different continents: Africa, America and Europe. The achievements of these partnerships reinforce the idea that decentralised cooperation is a very important lever in the development of a local authority like Ziguinchor. It provides additional resources for the construction of infrastructure linked to basic social services, the role of which is to improve the living conditions of the population.

Keywords: Ziguinchor, decentralised cooperation, local authority; development.

Resumo: O município de Ziguinchor está situado no sul do Senegal. Possui um enorme potencial humano, natural e cultural. Do ponto de vista económico, a região de Ziguinchor em geral, e o município em particular, caracterizam-se por um abrandamento, cuja principal causa é um conflito armado que dura há várias décadas e cujas consequências são serviços sociais básicos precários e inadequados. As infra-estruturas do município são escassas. Para ultrapassar estas fragilidades, o município de Ziguinchor assinou acordos de cooperação com cidades de três continentes diferentes: África, América e Europa. As realizações destas parcerias reforçam a ideia de que a cooperação descentralizada é uma alavanca muito importante para o desenvolvimento de uma coletividade local como Ziguinchor. Ela fornece recursos suplementares para a construção de infra-estruturas ligadas aos serviços sociais de base, cujo papel é o de melhorar as condições de vida da população.

Palavras chave: Ziguinchor, cooperação descentralizada, coletividade local, desenvolvimento.